

**STDF – FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS POUR
LA RÉALISATION DE PROJETS**

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) accorde des dons aux projets qui encouragent le respect des prescriptions internationales dans le domaine SPS. Les organisations admissibles peuvent présenter une demande de financement de projet au STDF en remplissant le présent formulaire. Les requérants peuvent demander jusqu'à 1 000 000 dollars EU pour des projets d'une durée maximale de trois ans.

Le Groupe de travail du STDF rend les décisions concernant les demandes de financement. Les types de projets suivants sont considérés favorablement :

- Projets relatifs à l'identification, à l'élaboration et à la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS, y compris ceux qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles ;
- Projets liés aux travaux du STDF concernant des sujets transversaux d'intérêt commun ;
- Projets destinés à remédier à des contraintes SPS grâce à des approches régionales ; et
- Projets collaboratifs et interdisciplinaires axés sur l'interface/les liens entre la santé des personnes, la santé animale et la préservation des végétaux et le commerce et auxquels participent au moins deux partenaires ou autres organisations pertinentes.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur les critères d'admissibilité et autres prescriptions dans la *Note d'orientation pour la présentation de demandes de financement*, disponible sur le site Web du STDF (<http://www.standardsfacility.org/>). Veuillez lire la *Note d'orientation* avant de remplir le présent formulaire. Les demandes dûment établies devront être envoyées par courrier électronique (sous forme de documents Word) à l'adresse suivante : STDFSecretariat@wto.org.

<p>Intitulé du projet</p>	<p>Pilotage de l'utilisation d'assurances volontaires par des tiers (APT_v) du secteur horticole du Sénégal et du Mali pour améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments visant à protéger la santé publique et améliorer le commerce</p>
<p>Objectif</p>	<p>Ce projet pilote vise à appuyer le taux de conformité plus élevé avec des normes et réglementations nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments parmi les exploitants du secteur des aliments (ESA) en améliorant l'allocation des ressources officielles dans les fonctions de contrôle des aliments afin de faciliter l'amélioration des résultats en matière de santé publique et les opportunités commerciales.</p> <p>Le projet proposé aura pour but de tester et évaluer comment l'approche des assurances volontaires par des tiers (également connus sous l'abréviation de « APT_v » ou « vTPA » en anglais) définie dans le projet de directive du Codex fonctionne en pratique, particulièrement quand les autorités compétents dans les pays en développement essaient de la mettre en œuvre, dans ce cas Sénégal et</p>

	Mali.
Budget demandé au STDF	\$ 779,397
Budget total du projet	\$ 858,065
Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérante(s)	<p>Mali : Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) Ministère de la Santé et des Affaires Sociales Centre Commercial, Quartier du Fleuve Rue 305 BPE: 2362 Email : codexmali@yahoo.fr Tel : +223 2022 0757</p> <p>Sénégal : Comité national du Codex Alimentarius/Direction de la Protection des Végétaux Avenue Cheikh Anta DIOP/ Centre Hospitalier National Universitaire de Fann Email : codexsenegal@gmail.com ou mamediarrafaye@yahoo.fr Tel: +221 775200915; +221338246463</p>
Nom complet et coordonnées de la personne à contacter	<p>Mali : Mr. Mahmoud Abdoul Camara, Chargé du Secrétariat Codex Tel : +223 793458 et email : scodexmali@yahoo.fr camara27@hotmail.com</p> <p>Sénégal : Mr. Abdoulaye NDIAYE, Chef de la Division Législation Phytosanitaire et Quarantaine des plantes de la DPV Km 15, Route de Rufisque – BP 20 054 Thiaroye. Tél : +221 33 834 0397 & +221 77 611 1175 Fax : +221 33 834 28 54 – E-mail : layedpv@gmail.co</p>

ACRONYMES

ACIA : Agence Canadienne d'Inspection des Aliments
AMANORM : Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité
ANSSA : Agence Nationale pour Sécurité Sanitaire des Aliments
APTv : Assurance volontaires par des tiers
DNSV : Direction Nationale des Services Vétérinaires
DPV – Direction de la Protection des Végétaux
CAC : Commission du Codex Alimentarius
CCFICS : Le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDA : Food and Drug Administration
EIF: Cadre Intégré Renforcé de l'OMC
FSMA: Food and Drug Modernisation Act de la US-FDA
GFSI: Global Food Safety Initiative
HACCP: Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise
GMP : Global Markets Program de GFSI
ESA : Exploitant du secteur alimentaire
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONUDI : Organisation des Nations unies pour le développement industriel
PPP : Partenariat Public-Privé
STDF : Fonds pour l'Amélioration des Normes et le Développement du Commerce
vTPA: voluntary third-party assurance

I. CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

1. Pertinence pour le STDF

Ce projet pilote développé à la suite de la proposition de projet STDF/PPG/665 est pertinent pour le travail du STDF pour plusieurs raisons :

- Il est étroitement lié aux travaux en cours du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) sur le développement d'une directive sur l'utilisation des données générées par les programmes d'assurances volontaires par des tiers (APTv) dans les systèmes nationaux de contrôle des aliments.
- Il a pour but de piloter, tester et apprendre comment les programmes APTv peuvent améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments dans chaînes de valeur sélectionnées en utilisant l'approche définie dans le projet de directive du Codex (actuellement à l'étape 5). Alors que certains pays développés se sont déjà engagés sur cette voie, cette approche n'est pas encore largement mise en œuvre par les pays en développement.
- Les expériences et leçons apprises de ce projet pilote pourront enrichir et éclairer les discussions en cours à l'échelle internationale au niveau du Codex, du Comité SPS de l'OMC et du forum G2B de GFSI sur un sujet qui a suscité des opinions divergentes sur comment les autorités réglementaires dans les pays en développement pourraient travailler plus étroitement avec le secteur privé en utilisant les APTv.
- Il s'inscrit bien dans le cadre de travaux antérieurs du STDF (et ses partenaires) et correspond bien à son rôle, celui de piloter et de produire des outils d'apprentissage à partir de projets innovants d'envergure régionale ou internationale qui impliquent de multiples parties prenantes.

Les exploitants du secteur alimentaire (ESA) ont le rôle et la responsabilité principale de gérer la sécurité sanitaire de leurs produits et de se conformer aux exigences réglementaires relatives aux aspects des aliments sous leur contrôle. Les autorités compétentes exigent des exploitants du secteur alimentaire qu'ils démontrent qu'ils ont mis en place des contrôles et des procédures efficaces pour protéger la santé des consommateurs et garantir des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires. En conséquence, de nombreux exploitants du secteur alimentaire utilisent des systèmes d'assurance qualité, y compris des assurances volontaires par des tiers pour réduire les risques de la chaîne d'approvisionnement et ainsi démontrer leur conformité avec les normes de sécurité sanitaire des aliments.

Les programmes APTv sont des systèmes officiels et documentés de sécurité sanitaire des aliments destinés à améliorer la performance des entreprises alimentaires. Le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) définit un programme d'assurance volontaire par des tiers comme un "système non gouvernemental ou autonome comprenant la propriété d'une norme qui utilise des exigences nationales / internationales ; une structure de gouvernance pour la certification et l'application de la loi, et dans laquelle la participation des ESA est volontaire ". Dans la plupart des cas, le secteur privé élabore et gère ces programmes, bien que dans certains pays, les autorités gouvernementales responsables du secteur privé et du développement industriel ont développé leur propres programmes d'assurance de la qualité qui peuvent également être pris en compte dans le cadre du projet de directives du Codex (par exemple l'autorité

compétent en Inde) et encouragent également l'utilisation de programmes APTv pour la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Après avoir longtemps ignoré les développements qui ont vu le lancement et la construction des normes privées et des systèmes de certifications par le secteur privé alors qu'elles étaient confrontées à des défis croissants en sécurité sanitaire des aliments face à des ressources des gouvernements qui ne cessaient de décroître. Les autorités réglementaires compétentes ont commencé au cours de la dernière décennie à tenir de plus en plus compte et / ou utiliser les informations et les données générées par les programmes APTv pour mieux élaborer leur profil de risque des entreprises alimentaires, guider la mise en œuvre des inspections basées sur les risques et orienter plus efficacement les ressources dans le cadre de leur système national de contrôle des aliments.

En 2012, une section de la publication du STDF / IDB¹ sur les Partenariat Public Privé (PPP) a été consacrée à ce que l'on a appelé des « approches de co-régulation » en matière de sécurité sanitaire des aliments, soulignant la tendance et l'intérêt croissant et l'importance de la collaboration entre les secteurs public et privé, particulièrement dans les pays développés, où les gouvernements recherchent des solutions alternatives et innovantes pour améliorer la conformité et également répondre aux contraintes de ressources. En Europe, un principe du Programme de modernisation du contrôle officiel de l'UE est la seule source d'information disponible (y compris des données provenant de systèmes privés d'assurance) qui devrait être prise en compte par les régulateurs. Des exemples ont été fournis de cas où les gouvernements (aux Pays-Bas et au Royaume-Uni) ont cherché à incorporer et utiliser les systèmes de certification privés dans leurs cadres de surveillance réglementaire, y compris leur utilisation comme un facteur pour orienter les décisions d'inspection et d'affectation des ressources fondées sur les risques. Par exemple, le Royaume-Uni a introduit une fréquence d'inspection réduite (« earned recognition ») pour les membres, qui se conforment les exigences des systèmes d'assurance approuvés par l'agence britannique des normes alimentaires, dans trois domaines: production primaire (2006); hygiène laitière (2011) et alimentation animale (2014).²

Depuis cette publication du STDF / IDB, la tendance à une collaboration accrue entre les autorités réglementaires et le secteur privé s'est poursuivie, en particulier dans les pays développés. Aux États-Unis, par exemple, la Food and Drug Administration's Food Safety Modernisation Act (FSMA) met un accent accru sur les PPP pour garantir la sécurité sanitaire des aliments³. En 2017, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a publié une nouvelle politique permettant à l'ACIA d'utiliser les résultats des programmes de certification privés pour informer ses activités d'inspection fondées sur les risques. La certification privée a été identifiée comme l'un des nombreux facteurs que l'ACIA prendra en compte dans son approche modernisée de la surveillance fondée sur les risques.⁴

Alors que certaines parties prenantes ont souligné les avantages potentiels (efficacité accrue, meilleure utilisation des ressources, coûts d'inspection réduits, résultats améliorés etc.) d'une collaboration accrue entre les autorités réglementaires dans le domaine des mesures sanitaires

¹ <http://www.standardsfacility.org/public-private-partnerships>

² <https://www.lrfoundation.org.uk/en/publications/foresight-review-of-food-safety/>

³ <http://www.fda.gov/Food/GuidanceRegulation/FSMA/ucm361902.htm>

⁴ <http://www.inspection.gc.ca/about-the-cfia/accountability/consultations-and-engagement/regulatory-risk-basedoversight/private-certification-policy/eng/1452808755126/1452808821799?c>

et phytosanitaires (SPS) avec le secteur privé, y compris le recours à des systèmes de certification privés, d'autres ont identifié un certain nombre de préoccupations importantes (par exemple, conflit d'intérêts, problème du passager clandestin, perte de transparence, responsabilités peu claires). Le Comité SPS s'est inquiété au cours des douze dernières années du fait que les systèmes d'assurance qualité privés incluent parfois des normes plus rigoureuses que les normes internationales (Codex), ce qui augmente le coût de la conformité et affecte négativement la capacité des pays en développement à faire du commerce. D'autres préoccupations ont été exprimées quant au fait que pour les pays en développement, une évolution vers une utilisation accrue des systèmes APTv pourrait handicaper leurs efforts visant à renforcer la capacité des autorités de réglementation SPS.

En juillet 2017, la Commission du Codex Alimentarius (CAC) a décidé d'initier de nouveaux travaux sur l'élaboration d'une politique d'orientation quant à l'analyse et l'utilisation d'assurances volontaires par des tiers ce qui devrait aider à répondre à certaines des préoccupations susmentionnées. La Commission s'est convenue: a) d'entamer de nouveaux travaux sur l'élaboration de lignes directrices sur les approches réglementaires des systèmes de certification par des tiers en matière de sécurité sanitaire des aliments et de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires; et b) créer un groupe de travail électronique (présidé par le Royaume-Uni et coprésidé par le Canada et le Mexique) pour préparer un avant-projet de directives pour examen par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS). Le projet de directives du Codex est actuellement à l'étape 7 et devrait être adopté en mars 2021.

Certains pays en développement ont commencé à prendre des mesures pour poursuivre une plus grande collaboration avec le secteur privé pour répondre aux défis de la sécurité sanitaire des aliments, y compris un recours accru aux systèmes d'assurance qualité privés. Par exemple:

- En 2017, le service national mexicain de la santé, de la sécurité alimentaire et de la qualité agro-alimentaire (SENASICA), a annoncé un nouveau partenariat public-privé avec le Global Food Safety Initiative (GFSI) pour atteindre leur objectif commun celui d'une amélioration continue des systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments afin de garantir la confiance des consommateurs. Ce partenariat se concentre sur deux aspects principaux : (i) permettre aux régimes privés d'agir en vertu de la réglementation mexicaine en plus de la certification du régime officiel, ce qui devrait augmenter considérablement le volume de produits officiellement certifiés et garantir par la suite la confiance dans l'approvisionnement de produits sûrs pour les consommateurs du monde entier ; et (ii) renforcer le Global Markets Programme de GFSI au Mexique.⁵
- En Afrique du Sud, le rapport d'un consultant au cours d'une étude régionale du STDF sur la mise en œuvre d'un « commerce sécuritaire » en Afrique australe a noté que: "En 2008, à la suite de consultations avec l'industrie, il a été convenu que les exploitants du secteur alimentaire détenant un certificat commercial tel que Global GAP, Nature's Choice de TESCO, HACCP, British Retail Consortium, ISO 22000 seraient traités comme étant à faible risque et ne seraient donc pas soumis à des audits officiels par le PPECB (Perishable Products Export Control Board). Le PPECB ne contrôle désormais

⁵ <http://www.mygfsi.com/news-resources/news/press-releases/657-gfsi-forms-first-time-partnership-with-mexicangovernment-food-safety-agency-senasica.html>

les établissements que s'ils n'ont pas de système de certification de sécurité alimentaire reconnu en place.⁶

- Actuellement l'Égypte et la Tunisie sont actuellement en train de développer et mettre en œuvre des programmes similaires APTv grâce au soutien technique de l'ONUDI en s'inspirant des leçons apprises et du succès obtenu avec leur mise en place en Malaisie.

Cependant, les autorités réglementaires dans certains pays en développement ont continué à poser des questions et exprimer leur réserve quant à la pertinence et à la faisabilité de cette approche dans leurs pays. Bien qu'ils reconnaissent avoir un problème réel de financement pour leurs programmes et qu'ils sont confrontés à d'autres enjeux additionnels plus spécifiques à leur situation de pays en développement, ils ne sont pas certains si cette approche peut contribuer à apporter une solution à leurs problèmes. Dans certains cas, la confiance entre le secteur public et le secteur privé est assez limitée et est parfois aggravées par une incompréhension de ce que cette approche basée sur un modèle Partenariat Public Privé (PPP) et l'utilisation des APTv signifie en pratique et quel sont ses impacts (incluant une possible remise en cause de leur autorité et responsabilités).

C'est à la lumière des développements ci-dessus et pour essayer de répondre à ces questions importantes et pratiques que ce projet a été développé et sera piloté et mis en œuvre dans les pays en développement.

Ce projet pilote est le résultat d'un PPG (STDF / PPG / 665) qui a été présenté par le Ministère de l'agriculture et des infrastructures rurales du Sénégal et l'Agence nationale de sécurité alimentaire du Mali et la Direction des ressources halieutiques de l'Ouganda. Durant la phase de mise en œuvre du PPG, pour des raisons pratiques et linguistiques, il a été décidé d'avoir deux projets sous régionaux en Afrique, avec un projet francophone pour l'Afrique de l'Ouest (Mali et Sénégal) et un autre projet Anglophone pour l'Afrique de l'Est. En plus, ce projet pilote fournira une opportunité de tester l'approche des directives du Codex dans les pays en développement et comprendre les défis locaux (par exemple la capacité d'autorité compétent, la compétence de sa personnel et l'existence d'infrastructure requise). En outre, le projet pilote aidera à identifier les lacunes dans les capacités et les infrastructures existantes, et cherchera des solutions pour y remédier.

Ce projet pilote est étroitement lié au focus principal des guidelines du Codex en cours d'approbation, c'est-à-dire la capacité et l'approche à suivre par les autorités compétentes pour analyser la compétence des APTv et donc la fiabilité et l'utilité éventuelle des informations recueillies. Les guidelines du Codex restent relativement génériques sur le type d'utilisation que peuvent faire les autorités compétentes des données collectées. Ce projet De nombreuses questions ont été soulevées au cours des discussions du CCFICS sur la capacité des pays en développement à pouvoir entrer dans un dialogue constructif avec les APTv, pour pouvoir effectivement accéder aux informations qui les intéresseraient (conditions de confidentialité), l'analyse coût/bénéfice pour le secteur privé (entreprises de petite et moyenne taille) à participer à ces APTv, et l'impact éventuel sur le secteur privé d'une forme de reconnaissance publique aux APTv offerte par la reconnaissance de leur compétence. Ce projet aidera à discuter ces questions, et mieux comprendre les réponses et options qui existe pour les autorités compétentes au Mali et Sénégal. En plus d'analyser ces questions du point

⁶ http://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF_NationalSPSCoordinationMechanisms_EN_0.pdf

de vue des autorités compétentes, il permettra de focaliser sur les contraintes actuelles et réelles pour le secteur privé engagé dans les filières potentiellement levées par l'adoption d'APTV.

Ce projet pilote est étroitement lié à un autre projet pilote, qui résulte d'un PPG similaire en Amérique centrale (STDF / PPG / 682) qui a été présenté par la Belize Agricultural Health Authority (BAHA) et le service national pour la santé et la qualité agroalimentaires (SENASA) au Honduras.

Ces deux projets pilotes proposés serviront à enrichir les discussions en cours entre les autorités réglementaires et le secteur privé sur l'évaluation et l'utilisation des APTV dans les pays en développement. Ils sont aussi d'une très grande importance et pertinence pour les travaux du STDF dans la mesure où ils aideront à tester en pratique certaines hypothèses relatives à l'utilisation des programmes APTV, y compris les données/informations des APTV dans les systèmes nationaux de contrôle des aliments en vue d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments et favoriser le commerce. Les leçons qui seront tirées de ce projet pilote profiteront à toute la communauté internationale et en particulier les pays en développement, sur l'utilisation des APTV et serviront à alimenter et enrichir les travaux en cours au CCFICS sur l'élaboration d'un document d'orientation sur l'utilisation des systèmes de certification par des tiers. Les enseignements tirés de ces projets pilotes devraient pouvoir aussi aider à répondre à certaines des préoccupations susmentionnées et qui ont été soulevées par les pays en développement lors de réunions SPS Comité de l'OMC et contribueront à améliorer la sécurité sanitaire des aliments et en faciliter le commerce.

2. Contexte SPS et question/problème spécifique à résoudre

Avec la demande croissante de chaînes d'approvisionnement qui deviennent de plus en plus globalisées et verticalement intégrées du point de vue de l'entreprise, les APTV et les systèmes de certification associés deviennent des caractéristiques importantes du commerce et en particulier celui de la commercialisation internationale des aliments. Leur utilisation est de plus en plus courante dans les efforts visant à garantir la sécurité et la qualité des aliments dans l'industrie alimentaire en pleine croissance. Par conséquent, les politiques d'approvisionnement des aliments de la plupart des grands détaillants exigent que leurs fournisseurs utilisent des APTV qui peuvent également faciliter la traçabilité, la standardisation des produits provenant d'une gamme de fournisseurs internationaux et la transparence des processus de production.

Les fournisseurs doivent de plus en plus être certifiés par un système APTV de gestion de la sécurité sanitaire des aliments comme une tendance générale. Par conséquent, il incombe de plus en plus aux fournisseurs de vérifier que leurs produits répondent à certaines normes. La certification fournit ce « fardeau de la preuve ». Les opérateurs du secteur alimentaire étant soumis à plusieurs programmes de certification exigés par leurs fournisseurs, cette exigence est devenue au fil du temps une charge coûteuse pour les exploitants du secteur alimentaire en raison de la duplication de plusieurs audits auxquels ils sont soumis. C'est dans ce contexte qu'en 2000, le Global Food Safety Initiative (GFSI) a été créée pour aider à résoudre ce problème. Son objectif était de renforcer la confiance des consommateurs dans les aliments qu'ils achètent, quel que soit leur lieu de provenance ou leur lieu de résidence dans le monde, en améliorant les pratiques de gestion de la sécurité sanitaire des aliments. GFSI a développé un système de « benchmarking » qui favorise l'harmonisation et l'acceptation mutuelle des

programmes de certification reconnus par GFSI dans l'industrie et permet à un opérateur du secteur alimentaire d'être « une fois certifié, reconnu partout ». Cette approche réduit les inefficacités dues à la duplication des audits et contribue à réduire les barrières commerciales. Le benchmarking de GFSI est désormais le système le plus largement reconnu dans l'industrie alimentaire mondiale.

Les autorités réglementaires nationales prennent désormais de plus en plus en compte et / ou utilisent les informations et les données produits par les programmes APTv pour mieux informer leur profil de risque des entreprises du secteur alimentaire, élaborer la mise en œuvre d'une inspection basée sur les risques et répartir plus efficacement les ressources au sein de leur système national de contrôle des aliments. C'est dans ce contexte et en relation avec les travaux du CCFICS sur l'élaboration des principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes APTv que GFSI a créé deux groupes de travail (un sur le partage des données et un autre sur le renforcement des capacités) pour poursuivre les discussions entre les régulateurs et les industriels dans un forum G2B. Les enseignements qui seront tirés de ces projets pilotes informeront le travail effectué par le CCFICS et le G2B sur les APTv et aideront à mieux comprendre comment les assurances volontaires par des tiers peuvent être utilisés dans la pratique par les autorités gouvernementales dans les pays en développement en vue d'améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments afin de protéger les consommateurs et favoriser les pratiques équitables dans le commerce des aliments sur la base d'une collaboration renforcée public-privée.

Secteur et contexte SPS au Sénégal

Les ressources limitées sont un moteur de la modernisation de la réglementation dans de nombreux pays, et l'approche APTv proposée permet de hiérarchiser et de mieux cibler cette ressource limitée. Au Sénégal, les autorités réglementaires à travers leur dynamique équipe de coordination Codex sont très engagées avec le secteur privé qui, désormais fait partie du Comité National du Codex et ainsi en tant que membre participe activement aux discussions relatives à l'élaboration des normes tant nationales qu'internationales et aux autres activités reliées à la sécurité sanitaire des aliments. Le projet proposé dont l'essence même est au cœur de cette relation public-privée sera sans aucun doute une occasion en or pour les autorités réglementaires sénégalaises de continuer à développer et à approfondir leur relation en cour avec le secteur privé dans le but de promouvoir une approche base sur le risque et de d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments.

L'horticulture est le secteur de pilotage pour le projet proposé est le secteur le plus performant de l'agriculture sénégalaise. Le Sénégal exporte principalement des haricots verts, des tomates cerises, des mangues, du maïs doux et des melons. Les exportations pour la campagne agricole 2015 ont atteint 90 635 tonnes, soit une croissance annuelle moyenne de plus de 17% de 2000 à 2015. En décembre 2016, le volume total des exportations était de 91 105,64 tonnes, soit une augmentation de près de 500 tonnes par rapport à 2015. Cette augmentation était attribuable à l'amélioration de l'organisation des opérateurs dans le secteur horticole et à l'amélioration des interventions des services officiels de contrôle qui ont conduit à une meilleure conformité aux règlements sanitaire et phytosanitaire sur les marchés d'exportation.

La production horticole au Sénégal est importante pour l'emploi, le développement économique et contribue également à la sécurité alimentaire. Cependant, la production est

toujours confrontée à diverses contraintes, notamment les phyto-ravageurs. L'utilisation excessive de pesticides est un autre défi majeur qui a des conséquences sur le commerce, la santé des producteurs et des consommateurs et l'environnement. Pour le Sénégal, le projet proposé est considéré comme offrant une excellente opportunité d'améliorer la conformité de la sécurité sanitaire des produits horticoles destinés aux exportations tout en répondant aux besoins spécifiques de renforcement des capacités, en renforçant les organisations de producteurs et en s'orientant vers un système de contrôle et d'inspection des aliments basé sur les risques (notamment en mettant à jour la base de données des opérateurs de fruits et légumes).

La gestion de la sécurité sanitaire des aliments est gérée au Sénégal par plusieurs départements et agences gouvernementales dont les principaux au niveau national sont : la Direction de la Protection des Végétaux ; La Direction du Commerce Intérieur ; le Service National de l'Hygiène et l'Association Sénégalaise de Normalisation. La coordination des activités relatives à la sécurité nationale des aliments est assurée par le Comité National du Codex Alimentarius (CNCA) et le Secrétariat du Codex.

Les autorités compétentes reconnaissent qu'il existe un double système d'inspections pour la sécurité sanitaire des aliments, celui des produits destinés à l'exportation qui reçoit toute l'attention des autorités compétentes et celui des produits destinés à la vente et consommation locale qui reçoit moins d'attention et moins de ressources de la part des autorités réglementaires. L'autre défi est l'absence d'une loi moderne et mise à jour pour la sécurité sanitaire des aliments, et la faible coordination au niveau d'une gestion planifiée et intégrée à l'échelle nationale pour la sécurité sanitaire des aliments.

Au Sénégal, il y a déjà une très bonne collaboration entre les autorités compétentes avec le secteur privé, avec une forte et compétente équipe Codex qui en assure la coordination.

Concernant les APTv, il existe déjà des systèmes de certification volontaires par des tiers au Sénégal, en particulier dans le secteur d'intérêt pour le projet, celui de l'horticulture. Les standards utilisés sont : Global Gap, Grasp, Bio Suisse, Bio EU, Smeta, Rainforest Alliance, Certycis, Tesco Nature, BRC, Albert Hein, Faretrade, BSCI (certificat périmé). Les organismes de certification présents sont : Ecocert, TUVNORD Integra, Nepcom, BNA Cote d'Ivoire, Ets Africa, Agrocolar, Sygma Maroc, Africert Limited, Flocert.

Pour ce qui est des systèmes de certification, ils sont utilisés au Sénégal dans le secteur de l'horticulture et leur utilisation a permis d'améliorer considérablement leurs exportations. Un exemple intéressant est celui de la mangue. Entre 2012- 2013, Le EIF⁷ a dans une étude identifiée et reconnue que la filière de la mangue avait un potentiel énorme non exploité. A ce moment, la production de mangues était de 150,000 tonnes mais ils n'avaient pas en place des systèmes de certification pour pouvoir exporter vers des marchés internationaux. Il y a eu un projet qui a été formulé en 2013, approuvé en 2014 par EIF and mis en œuvre en 2015. Depuis le début de ce projet en 2015, ils se sont attelés à développer des systèmes de certification, donner des formations aux agriculteurs sur les bonnes pratiques de production et construire des infrastructures tels que les ports, les entrepôts et les établissements de transformation pour permettre au Sénégal d'exporter sa mangue et produits transformés. Le

⁷ <https://trade4devnews.enhancedif.org/en/impact-story/women-helm-senegals-burgeoning-mango-industry>

Sénégal est depuis devenu en si peu de temps et en quelques années la deuxième plus importante source de mangues après la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest.

Contrairement à certains pays comme le Kenya, où des certifications internationales ont été localisées et adaptées aux conditions du pays pour le marché local (exemple de Kenya Gap), il n'y a pas ce genre de certification au Sénégal par manque d'intérêt pour les exportateurs qui ne visent que le marché d'exportation international. Un cahier de charge pour la filière mangue a été récemment élaboré (2017) pour délivrer un Label Sénégalais de qualité pour un développement durable.

Pour ce qui est des audits, il y a des auditeurs locaux qui sont utilisés par exemple au Sénégal par des Agences de certifications, mais il a été relevé qu'à cause de leur nombre peu élevé, ils exigent pratiquement les mêmes honoraires que ceux payés aux auditeurs internationaux. Des coûts considérés élevés liés aux audits, et aux coûts de maintien de la certification qui sont associés aux APTv, étaient les défis pour les ESA.

Le secteur horticole est très dynamique et en forte croissance au Sénégal. C'est un des secteurs qui sont considérés par le pays comme stratégique et avec un fort potentiel pour générer les devises fortes dont le pays a besoin grâce aux exportations en croissance. L'autorité réglementaire sénégalaise croit qu'une meilleure connaissance des systèmes de certifications par des tiers et des systèmes d'autosurveillance mis en place par des entreprises l'aidera à optimiser le développement et la mise en œuvre de ce système d'inspection basé sur les risques. Les autorités Sénégalaises sont convaincues que ce projet leur offrira une excellente occasion pour continuer à développer davantage cette relation déjà très bonne avec le secteur privé dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments en leur permettant de mieux ciblant les domaines ou opérateurs à plus haut risques et ainsi utiliser de façon plus judicieuse leurs ressources déjà limitées des services d'inspection. Les parties prenantes du secteur privé au Sénégal ont aussi montré un très grand intérêt pour le projet.

Secteur et contexte SPS au Mali

Les 17,6 millions d'habitants du Mali, dont 47% ont moins de 15 ans, sont répartis sur 1 240 000 km², mais 90% vivent dans le sud, près des fleuves Niger et Sénégal. L'économie du pays est centrée sur l'agriculture et la pêche qui représente plus de 35% du PIB et 80% des moyens de subsistance. En général, l'agriculture reste fortement dépendante des conditions météorologiques.

Le pays a eu un ralentissement de l'activité économique en 2015 et le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté d'environ 5,2% (contre 5,8% en 2014) en raison de la mauvaise performance du secteur agricole (croissance de seulement 3,9% au lieu de 14,8% en 2014). Les principaux objectifs du Mali de favoriser le développement socio-économique et d'améliorer la sécurité alimentaire sont exprimés dans quatre documents principaux:

1. Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012-2017 (CSCR),
2. La Loi d'orientation agricole (LOA),
3. La Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA), et
4. Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable au Mali 2016-2018 (CREDD).

Au Mali, la gestion de la sécurité sanitaire des aliments est assurée par : La Direction Nationale de la Santé (DNS) ; ; La Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) ; La Direction Générale du Commerce de la Consommation et de la Concurrence (DGCC) et l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA).

L'ANSSA est une Agence unique responsable de la coordination de la sécurité sanitaire des aliments (avec un mandat et une autorité bien définie, un personnel compétent et motivé) et cette Agence est considérée comme un modèle en Afrique dans l'amélioration organisationnelle et institutionnelle relativement à la gestion de la sécurité sanitaire des aliments. Il y a aussi une Agence responsable de la coordination des activités de Certification/Normalisation, l'Agence Malienne de Normalisation et de la Promotion de la Qualité (ANANORM).

Au Mali, le système de certification alimentaire est composé par la certification officielle et la certification privée/ par des tiers. Pour la certification officielle, elle est effectuée par les services officiels de contrôle/inspection à l'importation/exportation des denrées alimentaires et à l'intérieur du territoire national.

La certification privée existe aussi et elle concerne essentiellement les produits d'exportation, comme les fruits et légumes, oléagineux. Les standards privés existants sont les suivant :

Type de APTv	Secteurs/Filières	Organismes de certification	Organismes d'appui
HACCP	Céréales et dérivés, fruits et légumes transformés, viande, bouillons et épices, lait	TUVNORD Integra	Unité de Mise en œuvre du Cadre Intégré Programme Qualité UEMOA, Programme Qualité CEDEAO
ISO 22 000	Bouillons/cubes alimentaires, boissons	AFAQ/AFNOR International	Programme Qualité UEMOA, Programme Qualité CEDEAO
ISO 9 001	Eaux de boisson	AFAQ/AFNOR International	Programme Qualité UEMOA, Programme Qualité CEDEAO
BLOBAL GAP	Fruits et légumes frais	TUVNORD Intégra BUREAU NORME AUDIT (B. N. A)	COLEACP/PIP, Unité de Mise en œuvre du Cadre Intégré
BIO	Fruits et légumes, Oléagineux	TUVNORD Intégra, ECOCERT BUREAU NORME AUDIT (B. N. A)	COLEACP/PIP Fondation Emile Noel
Guide des Bonnes Pratiques	Fruits et légumes, oléagineux, céréales	ANSSA/DNA	LUX-DEV

L'environnement économique au Mali n'est pas très propice au développement des APTv comparé à celui du Sénégal. Par exemple, il y a peu de supermarchés demandeurs, et très peu de demande des consommateurs pour des produits plus sécuritaires. Les APTv sont principalement destinés aux marchés d'exportation.

L'Autorité de la sécurité sanitaire des aliments du Mali est très intéressée à participer dans ce projet pilote pour apprendre et acquérir l'expérience nécessaires qui pourront l'aider à résoudre certaines des difficultés qui existent dans le système national de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. Il s'agit notamment et entre autre des lacunes dans les lois et normes nationales de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, des faiblesses dans le système national de contrôle et d'inspection qui empêchent les agences gouvernementales de répondre efficacement aux besoins de l'industrie locale, des défis liés au nombre insuffisant (et au vieillissement) des inspecteurs des aliments, les défis liés à une coordination et à des complémentarités inadéquates dans les activités de contrôle et d'inspection des aliments. Tous les intervenants du secteur, les autorités des Agences ainsi que les intervenants du secteur privé ont montré un très grand intérêt pour le projet proposé.

De plus, les autorités gouvernementales maliennes considèrent que l'approche APTv pourra aider à améliorer et renforcer celle qui existe déjà dans le secteur des céréales et de l'horticulture (fruits et légumes).

Le contexte règlementaire et opérationnel au Mali et au Sénégal présente un portrait intéressant de deux pays qui sont à des stades de développement différents pour ce qui est des APTv opérant dans un cadre de systèmes nationaux de contrôles dont les capacités de gestion sont aussi à des niveaux différents. Le projet proposé aura le mérite d'être mis en œuvre et de tester les mêmes hypothèses dans deux contextes différents dans plusieurs scénarios basés sur les différences relevées dans les deux pays telles que l'existence ou absence de APTv, l'existence ou absence d'un environnement économique qui favorise l'intégration des PME dans des circuits de commercialisation des grandes chaînes ou des marchés plus large ou d'exportations et ceci dans des systèmes de contrôle des aliments dont les niveau de développement institutionnel et de performance sont aussi à des stades différents dans les deux pays.

Par ailleurs, on peut relever que malgré des différences dans les deux pays il subsiste aussi beaucoup de problèmes communs comme entre autres celui de l'existence d'un double système de contrôle des aliments et qui a été observé dans la production et commercialisation de la mangue. Ce produit étant considéré stratégique et très important pour les exportations, une partie importante des ressources des inspections gouvernementales sont consacrées à ce secteur. Des inspecteurs sont pratiquement affectés à temps plein à l'inspection des lots destinés à l'exportation alors que paradoxalement la production est sous un programme de certification par des tiers. Cette approche ne peut pas, de toute évidence, être considérée comme une utilisation efficiente des ressources déjà limitées des services de l'inspection.

Le projet proposé devrait pourvoir aider à améliorer le système actuel en proposant un meilleur système d'inspection basée sur les risques et qui tienne compte des contrôles déjà mis en place par les systèmes de certification privés. Un système dont le prérequis sera bien entendu une relation de confiance à bâtir entre le secteur privé et le secteur public et en l'assurance qu'auront les services d'inspection dans la capacité de ces systèmes de certification privés à contrôler les risques pour les produits mis sur le marché avec un label de

certification. Les ressources ainsi épargnées pourront être affectées à des secteurs à plus haut risques et on pourra ainsi arriver à faire disparaître progressivement l'existence de ce double système d'inspection, un pour les produits de consommation locale et un autre pour les produits exportés. En plus il existe des opportunités importantes pour Mali d'apprendre des expériences du Sénégal, et vice versa.

3. Liens avec les plans, politiques et stratégies de développement au niveau national/régional

Ce projet pilote contribuera à l'atteinte des objectifs établis dans les plans de développement et de stratégies nationales du Mali et du Sénégal.

Le Sénégal a une stratégie nationale de sécurité sanitaire des aliments qui a été élaborée en 2018 pour les années 2018-2035. Dans cette stratégie, on reconnaît basé sur les principes de « due diligence » qu'il est de la responsabilité primaire des opérateurs privés de mettre en place des mesures d'autocontrôles leur permettant d'assurer la maîtrise de la qualité sanitaire des aliments qu'ils commercialisent et que pour ce faire, ils doivent implanter des Systèmes de Management de la Qualité. Dans cette stratégie, on reconnaît aussi la non performance des systèmes d'autocontrôles en place chez les opérateurs privés et un plan quinquennal (2018-2022) de renforcement des Systèmes de Management de la Qualité Sanitaire (SMQS) dans les filières prioritaires avec des actions de formation et d'assistance technique pour renforcer les capacités des opérateurs des filières prioritaires ont été mises en œuvre avec un budget prévisionnel de quatre-vingt millions de FCFA (80.000.000 FCFA) pour la filière riz produit localement et les fruits & légumes frais qui sont considérés prioritaires dans le plan.

Pour le Mali, une politique nationale de sécurité sanitaire des aliments a été élaborée en 2002. Cette politique s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) qui prend sa source dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté par le gouvernement du Mali la même année et qui constitue le cadre unique de ses politiques et stratégies à moyen terme et est le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Une des recommandations de cette stratégie nationale de sécurité sanitaire des aliments était de créer un Conseil National de sécurité sanitaire des aliments (CNSSA) et de démanteler les structures de contrôle existantes pour créer une structure unique, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des aliments (ANSSA). L'exécution de cette recommandation et la création de l'ANSSA qui s'en suivit fut considérée en Afrique comme une avancée remarquable dans l'amélioration organisationnelle et institutionnelle relativement à la gestion de la sécurité sanitaire des aliments. Le projet proposé ayant pour but un réaménagement des ressources limitées dont disposent les régulateurs des systèmes nationaux de contrôle des aliments dans un nouveau cadre pilote de relation et de dialogue avec les opérateurs du secteur alimentaire viendrait à point nommé renforcer les capacités d'inspection de cette Agence qui reste un modèle pour beaucoup de pays Africains.

Politiques régionales et continentales

Pour ce qui est de l'importance et ancrage du projet dans les priorités régionales, la CEDEAO accorde dans son Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), une importance capitale à la sécurité alimentaire en général et à la sécurité

sanitaire des aliments en particulier. C'est ainsi que la Commission a initié plusieurs réglementations dont un, Règlement SPS C/REG. 21/11/10 portant entre autres sur l'harmonisation du cadre structurel et des règles opérationnelles en matière de sécurité sanitaire des aliments, des végétaux et des animaux dans l'espace CEDEAO. Les activités retrouvées dans ce document tournent en grande partie autour de la sensibilisation des partenaires du secteur privé sur les questions SPS pour faciliter la pénétration de marchés qui deviennent de plus en plus exigeants. Dans ce même programme de sensibilisation, il est question de renforcement des systèmes d'autocontrôle. Le projet proposé contribuera à renforcer cette stratégie de la CEDEAO en améliorant les capacités et la mise à niveau des opérateurs du secteur de l'alimentation.

Les deux pays sont aussi membres de l'UEMOA qui dispose d'un Règlement SPS concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la protection de la vie et de la santé des animaux et la préservation des végétaux. D'après l'article 5 de ce règlement, l'objectif de l'UEMOA est de promouvoir l'utilisation des normes, directives et recommandations internationales telles que celles qui sont élaborées par le Codex, l'OIE et la CIPV. Le présent projet est en cohérence avec ce cadre régional puisqu'il s'agira de promouvoir les normes internationales dans les filières maliennes et sénégalaises afin de faciliter l'accès au marché et mieux valoriser les produits maliens et sénégalais sur les marchés internationaux.

Enfin au niveau continental, la sécurité alimentaire est une des composantes de la politique d'intégration régionale africaine. La Commission de l'Union Africaine (CUA) s'emploie à faciliter les échanges de denrées alimentaires sûres entre états africains pour concourir à la réalisation de cet objectif. C'est ainsi qu'elle a déjà mis en place différentes structures pour promouvoir la coordination à l'échelle continentale des mesures zoo-sanitaires et phytosanitaires (UA-BIRA pour la santé des animaux et UA-CPI pour la santé des plantes). En outre, Il est attendu qu'un mécanisme de gestion de la sécurité sanitaire des aliments de l'Union africaine vienne compléter le dispositif en dotant la CUA d'une Autorité de Sécurité Sanitaire des aliments qui serait en charge de coordonner la gestion de la sécurité sanitaire des aliments. Une décision des chefs d'états de l'UA au sujet de cette Autorité est attendue en 2020.

4. Programmes et projets passés, en cours et planifiés

Le sujet du présent projet pilote régional est unique en Afrique de l'Ouest, bien qu'il focalise sur les chaînes de valeur qui ont déjà été soutenues – ou seront soutenues dans le futur - par d'autres projets pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments et promouvoir le commerce. En plus des liens existants avec d'autres projets en Afrique de l'Ouest, il a d'autres liens forts avec d'autres projets qui sont mis en œuvre dans les autres régions d'Afrique.

Le renforcement des capacités prévu en matière de sécurité sanitaire des aliments pour les opérateurs du secteur alimentaire dans le cadre du projet pilote du STDF pour les aider à se conformer aux normes en sécurité sanitaire des aliments constitue un atout et une valeur ajoutée complémentaire pour les travaux de renforcement des capacités visant à aider les pays africains à renforcer les normes publiques de sécurité sanitaire des aliments élaborées dans le cadre du Codex Alimentarius et soutenues par le Fond Fiduciaire du Codex (CTF2) dans les deux pays pilotes que sont le Sénégal et le Mali.

En fait, ces pays bénéficient d'un programme de renforcement des capacités obtenu grâce à un processus compétitif financé par le Fonds fiduciaire du Codex et dont l'objectif de ce financement est d'aider les pays en développement à mettre en place des structures et processus nationaux du Codex opérationnels et efficaces leur permettant de participer pleinement aux délibérations du Codex et de générer les données utilisées dans les évaluations des risques lors de l'élaboration des normes de sécurité sanitaire des aliments par le Codex. Ces normes sont utilisées par les gouvernements pour assurer la protection des consommateurs et sont aussi considérées comme des normes de référence pour le commerce international des produits alimentaires par l'Organisation Mondiale du Commerce. De plus, il est à noter que ces mêmes normes sont aussi considérées comme la fondation sur laquelle repose la sécurité sanitaire des aliments qui sont produits sous la plupart des APTv utilisés par le secteur privé. Le Sénégal a été le premier pays bénéficiaire du Fonds Fiduciaire du Codex (CTF2) lors du premier cycle de soumissions de demande de financement en 2016, suivi un an plus tard par le Mali.

Il est aussi à noter qu'actuellement la FAO est engagée en Afrique dans des activités de renforcement des capacités des autorités réglementaires entre autres en délivrant une formation sur comment développer et mettre en œuvre des inspections basées sur les risques afin d'améliorer les systèmes nationaux de contrôle des aliments. Comme cette activité est aussi planifiée sous la rubrique du résultat 1 du projet proposé, des discussions ont été initiées avec le bureau régional de la FAO à Accra pour explorer comment cette activité pourrait être menée conjointement au Sénégal et au Mali de façon à maximiser l'utilisation des ressources et les synergies. Les partenaires de ce projet pilot sont prêt à réutiliser les guides élaborer par la FAO pour l'inspection basés sur le risque.

Les discussions plus profondes avec les autres organisations internationales (FAO, IFC etc.) pendant la phase de mise en œuvre seront menées pour identifier des opportunités concrètes et favoriser les liens avec d'autre activités soutenues par eux Ces deux projets bien que destinés à régler des problèmes distincts en horticulture au Mali, devraient tous deux améliorer substantiellement la conformité aux normes avec une protection accrue des consommateurs et un accroissement des exportations.

L'un des principaux résultats attendus du projet pilote proposé est le renforcement des capacités des petites ou moyennes entreprises (PME) en utilisant un programme volontaire de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. En général, ces programmes volontaires aident les PME à s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement régionales des grandes entreprises telles que les hôtels et les supermarchés. Ce projet pilote bénéficiera des leçons apprises lors de la mise en œuvre d'autres programmes de renforcement des capacités incluant ceux qui ont été financés par le STDF, l'ONUDI et d'autres partenaires telles que l'IFC. A cet égard, ce projet pilot vise à utiliser le Guide (en français et en anglais) récemment élaboré par l'IFC pour soutenir le Global Markets Programme du GFSI.

Le projet pilote prévoit d'autres liens avec des projets en dehors de l'Afrique de l'Ouest, y compris avec le travail soutenu par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) en Égypte et en Tunisie dans le cadre du programme SAFE. SAFE est une initiative de développement de compétences financée par le gouvernement du Royaume de Suède et mise en œuvre par l'ONUDI, en partenariat avec la ligue des états arabes, l'organisation arabe de développement agricole, et l'organisation arabe de développement

industriel et minier. SAFE vise à harmoniser les décisions de sécurité sanitaire des aliments comme levier pour faciliter les échanges intra régionaux de produits agricoles et agro-alimentaires entre les pays arabes. SAFE vise aussi rehausser le niveau des systèmes de contrôle des aliments, à l'échelle régionale, mais aussi dans les pays cibles de la région.

En plus, il prévu d'utiliser les enseignements d'un récent projet du Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA) mis en œuvre en 2015-2016 avec le soutien de Investment Climate Facility (ICF) et de l'USAID appelé, projet d'approvisionnement local, axé sur le renforcement des capacités des PME à s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement régionales des grandes entreprises et des chaînes de supermarchés, en se concentrant sur la zone de libre-échange (ZLE) du COMESA. Le projet a été piloté dans six pays sélectionnés du COMESA, à savoir l'Éthiopie, le Malawi, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie. En 2017, le projet a été étendu à trois autres pays (Madagascar, Afrique du Sud et Tanzanie) en le réalignant sur la zone de libre-échange tripartite, avec un financement du Programme tripartite de renforcement des capacités (TCBP) de la Banque africaine de développement (BAD).

L'objectif de ce projet du COMESA est de développer un programme volontaire de renforcement des capacités similaire en Afrique de l'Est et promouvoir le modèle du Programme Global Markets du GFSI pour renforcer l'inclusion des PME dans les chaînes de valeur des grandes entreprises et des chaînes d'approvisionnements des hôtels et supermarchés.

De plus en novembre de 2019, l'Union européenne et le COMESA ont signé un accord de contribution de 8,8 millions d'euros pour accroître la participation du secteur privé dans les chaînes de valeur régionales et mondiales de façon durable grâce à un meilleur climat d'investissement / d'affaires et une compétitivité accrue dans la région du COMESA. Dans le cadre du Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECAMP), l'accent sera mis sur l'agroalimentaire, l'horticulture et les produits en cuir, les chaînes de valeur présélectionnées en fonction du potentiel de création de valeur ajoutée, de création d'emplois et d'attrait d'investissements dans la région.

Dans le cadre du RECAMP, l'ONUDI a développé un sous-résultat appelé « Sous-résultat 1.2.1: 'les capacités de conformité de certaines PME sélectionnées seront améliorées grâce à la mise en œuvre du programme de développement durable des fournisseurs (SSDP) ». Dans le cadre de ce sous-résultat, le projet soutiendra des entreprises sélectionnées en développant un programme de renforcement des capacités volontaire basé sur la structure et la logique du Programme Global Markets de celui-ci. Pour assurer la durabilité et la capacité d'évolution de l'intervention, le projet développera les ressources et les outils nécessaires dans les trois langues officielles du COMESA et formera des praticiens (auditeurs et professionnels de la sécurité sanitaire des aliments) sur son application et soutiendra également le pilotage de ces outils.

Enfin Lloyd's Register Foundation a identifié l'éducation en sécurité sanitaire des aliments comme l'une de ses trois priorités et travaille actuellement sur l'élaboration d'un programme de formation et de renforcement de capacités des autorités réglementaires en Afrique en étroite collaboration avec la FAO. Des discussions sont en cours avec les deux organisations pour explorer, par exemple, comment on pourrait utiliser ce programme en développement par Lloyds Register Foundation et les ressources associées pour financer la formation des

autorités réglementaires au Mali et au Sénégal sur les APTv et l'inspection basée sur les risques (Résultat 1 du projet) en collaboration avec la FAO.

Les deux projets pilotes régionaux financés par le STDF, l'un en Afrique et l'autre en Amérique Centrale, suivront une approche largement similaire. Ils testeront et évalueront certains éléments communs, de sorte que les expériences et les résultats pourraient également être comparés entre les deux régions et les différents contextes nationaux (c'est-à-dire à travers l'utilisation de métriques communes). À ce titre, des efforts concertés ont été déployés pendant la phase d'élaboration et de préparation du projet pour identifier et encourager les liens et les synergies entre les deux régions et ainsi encourager les liens et la coopération Sud-Sud entre les deux projets régionaux qui en résulteront. Cela a été fait conformément aux recommandations du Groupe de travail du STDF en: (i) identifiant clairement et conjointement le type d'informations à collecter et analyser dans le cadre du processus de consultation avec les parties prenantes; (ii) examiner les activités qui pourraient être déléguées aux programmes APTv, sans compromettre l'intégrité des systèmes nationaux de contrôle des aliments; (iii) la prise en compte des risques potentiels associés à l'utilisation des programmes APTv et comment gérer ces risques. L'élaboration des deux projets pilotes régionaux a également pris en considération les liens à établir avec les travaux en cours du comité du CCFICS visant à élaborer un document sur les principes et les directives dans l'évaluation et l'utilisation d'assurances volontaires par des tiers (APTv).

5. Coopération au sein du secteur public ou entre le secteur public et le secteur privé

Le projet pilote en Afrique de l'Ouest fera la promotion et renforcera la relation de coopération publique-publique et publique-privée au niveau national, régional et international. Ceci inclura:

- La coopération entre les autorités gouvernementales responsables de la sécurité sanitaire des aliments au Mali et au Sénégal et les acteurs du secteur privé (incluant les coopératives, les PME, les vendeurs au détail, les hôtels, les membres de GFSI, etc.) dans les chaînes de valeur choisies.
- La coopération entre les autorités gouvernementales responsables de la sécurité sanitaire des aliments (et toute autre autorité gouvernementale impliquée au Mali ou au Sénégal) avec les autres autorités gouvernementales dans d'autres pays développés ou en développement.
La coopération entre les autorités réglementaires du Mali et du Sénégal avec leurs homologues dans les pays partenaires commerciaux pour les exportations ou importations au sujet des normes officielles, règlements et des directives aux industries.
- La coopération entre les organisations internationales (ONUDI, FAO, WBG/IFC, Codex, etc.) avec les organisations régionales et autres parties prenantes (a.i. GFSI, COLEACP, Lloyds Register Foundation) qui ont un intérêt particulier dans la coopération publique-privée pour améliorer les résultats en sécurité sanitaire des aliments et favoriser le commerce. Au niveau international le projet pilote en Afrique de l'Ouest et en Amérique centrale engageront les parties intéressées et les inviteront à identifier les opportunités susceptibles d'offrir les ressources additionnelles pour supporter ces projets pilotes, disséminer les résultats et les expériences à la plus

grande échelle possible. Ces échanges et dialogues auront lieu lors des face à face organisés en marge des réunions annuelles du Codex ou du forum G2B et G2G du GFSI ainsi que par vidéo-conférences pour s'assurer de maximiser le retour sur investissement.

Dans la plupart des cas, le secteur privé élabore et gère ces programmes bien que dans certains pays, les autorités gouvernementales responsables du secteur privé et du développement industriel développent et encouragent également l'utilisation de programmes APTv pour la sécurité sanitaire des aliments.

Les autorités compétentes prennent de plus en plus en compte et / ou utilisent les informations et les données issues des programmes APTv pour mieux informer leur profil de risque des entreprises du secteur alimentaire, orienter la mise en œuvre des systèmes d'inspection basés sur les risques et utiliser plus efficacement les ressources au sein de leur système national de contrôle des aliments. L'utilisation des programmes APTv est considérée comme offrant un potentiel intéressant aux autorités compétentes et à l'industrie pour les aider à améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments tout en permettant à chacun d'agir dans le cadre de son rôle et ses responsabilités.

Le CCIFCS élabore actuellement des directives sur les approches réglementaires en matière de programmes APTv pour renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments. Le document de travail a déjà été adopté par la Commission du Codex Alimentarius à l'étape 5 du processus d'adoption des normes et directives du Codex mais le travail qui reste à faire pour tester les principes et les approches qui y sont proposées est encore à un stade précoce. C'est dans ce contexte que deux groupes de travail ont été mis en place par le GFSI et le CCIFCS en 2018 dans un forum G2B pour poursuivre les discussions entre les régulateurs et l'industrie sur la façon d'utiliser les informations des APTv dans les systèmes nationaux de contrôle des aliments: un groupe de travail sur le partage des données et un autre sur le renforcement des capacités. Le projet pilote proposé fournira des expériences pratiques et des enseignements pour informer et enrichir le document en cours d'élaboration par le Codex sur les principes et directives dans l'utilisation des APTv dans les systèmes nationaux de contrôle des aliments et ainsi ouvrir un nouveau chapitre dans une coopération plus étroite entre le secteur privé et les autorités réglementaires gouvernementales pour améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Enfin, il est prévu qu'avec l'utilisation de l'approche du Global Markets Programme du GFSI, le projet pilote développera des outils de renforcement des capacités pour les petits agriculteurs et les petits opérateurs du secteur alimentaire afin de les aider à construire leurs systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments. La mise en œuvre de ce programme leur permettra d'être intégré dans les circuits d'approvisionnement des chaînes de grandes entreprises telles que les hôtels et les supermarchés, ouvrant ainsi de nouvelles opportunités commerciales dans une relation de gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes du secteur privé, secteur public et les consommateurs.

Les leçons apprises du projet pilote pourront informer les pays en développement sur les défis et les opportunités qui surviennent lors de l'utilisation des données générées par les programmes APTv et ceci surtout dans un nouveau cadre de relation étroite avec les autorités réglementaires qui cherchent à identifier les données à utiliser dans leur système national de

contrôle des aliments dans une relation privilégiée de coopération entre le secteur privé et public.

6. Appropriation et engagement des parties prenantes

Le projet pilote a été discuté avec les autorités gouvernementales et les parties intéressées du secteur privé au Mali et au Sénégal afin de s'assurer qu'il réponde à leurs besoins et qu'il soit adapté à leurs réalités.

Durant les missions du PPG, les responsables des institutions suivantes du secteur privé et public ont été consultés et ont tous exprimés leur intérêt et support pour le projet.

Pour le Mali:

- Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité
- Direction Nationale de l'Industrie
- Direction Nationale de l'Agriculture,
- Direction Générale du Commerce et de la Concurrence
- Fédération Nationale des Transformateurs secteur privé
- Association Malienne pour la Qualité

Pour le Sénégal:

- Le Comité National Codex Alimentarius
- Direction de la Protection des Végétaux
- Direction du Commerce Intérieur
- Service National de l'Hygiène
- Association Sénégalaise de la Normalisation
- Coopérative Fédérative des Acteurs de l'horticulture (CFAHS)
- La Fondation Ceres Locustox
- Les Organisations de producteurs (FPMN, AUMN),
- Les Entreprises horticoles d'exportation (Agribusiness)
- Le Secteur de la transformation des fruits et légumes

Au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre du PPG, plusieurs autres parties prenantes ont manifesté leur intérêt pour ce projet pilote.

L'Agence des normes alimentaires (FSA) du Royaume-Uni, présidente du groupe de travail du CCFICS sur APTv ainsi que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), coprésidente de ce groupe de travail, ont offert un soutien en nature sous la forme d'une expertise technique pour le projet résultant. Ce projet pilote a été discutée avec les fonctionnaires du FSA et de l'ACIA qui ont assuré leur soutien pour le projet. Ils ont également garanti leur coopération et engagement étroits dans la future afin de fournir ses conseils sur la bonne application des directives du CCFICS.

Chaque pays pilote, Mali et Sénégal, contribuera au projet financièrement ou en consacrant l'équivalent monétaire en temps donné aux officiels (inspecteurs et autres...etc.) afin qu'ils

puissent participer au projet et la provision de locaux pour les réunions et autres activités, au besoin.

Pour le secteur privé : les critères de sélection les plus importants pour les ESA qui souhaitent participer au projet incluraient l'empressement: 1) à embaucher et à rémunérer responsable de la sécurité sanitaire des aliments ; et 2) à couvrir les frais de voyage locaux et du temps du personnel qui participera dans les formations. Ils s'engageront aussi à couvrir les dépenses de personnel et les autres dépenses associées pour permettre leurs responsables de la sécurité sanitaire de participer aux formations qui seront données dans le cadre du projet.

Selon les discussions ultérieures ainsi que la demande spécifique des bénéficiaires, le projet pourrait inclure les options suivantes:

- L'aide à la création ou l'utilisation de programmes APTv spécifiques au secteur et à l'intégration de ces programmes APTv dans les mécanismes de surveillance réglementaire de la sécurité sanitaire des aliments. Par exemple, le programme du « Red Tractor » développé aux Royaume-Unis fournit un modèle intéressant à en savoir plus et peut-être (sous réserve de discussions plus approfondies et d'adhésion nationale) s'adapter également dans le cadre de la composante réglementaire du projet pilote (par exemple, en tant qu'organisation à but non lucratif qui profite des économies d'échelle pour offrir des primes abordables aux petites entreprises).
- Conseils d'experts, y compris conseils et formation sur la mise en œuvre, le maintien et l'audit des pratiques de sécurité sanitaire des aliments conformément aux normes nationales et / ou internationales / Codex.

II. BUT, OBJECTIF, RÉSULTATS ET ACTIVITÉS (CADRE LOGIQUE)

7. But/Impact du projet

Le but du projet est d'améliorer les normes et réglementations nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments pour la santé publique et le commerce.

L'objectif est de tester et évaluer comment les directives du Codex sur les assurances volontaires par des tiers (APTv) peuvent être utilisés dans la pratique par les autorités gouvernementales au Mali et Sénégal pour améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments pour la protection des consommateurs et les pratiques équitables dans le commerce des aliments sur la base d'une collaboration public-privé.

8. Bénéficiaires cibles

Pour le Mali, les autorités compétentes et en l'occurrence les autorités de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSA), l'Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité, la Direction Nationale de l'Agriculture, la Direction Nationale

de l'industrie, la Direction Générale du Commerce et de la Concurrence seront les principaux bénéficiaires.

Toutes ces organisations ont un rôle et une responsabilité dans la gestion de la sécurité sanitaire des aliments en support à l'ANSSA. Ce projet leur donnera une occasion de revoir leurs pratiques de contrôle des aliments, en particulier en horticulture, et ainsi renforcer leur coopération dans un nouveau contexte de dialogue continue avec le secteur privé engagé dans la certification et visant à déterminer le type de données qui peuvent être utilisées dans le système national de contrôle des aliments.

Pour le Sénégal, le Comité National du Codex, La Direction de la Protection des végétaux, la Direction du Commerce intérieur, le Service National de l'hygiène, l'Association Sénégalaise de la Normalisation qui par leur implication et leur coopération avec le secteur privé dans ce projet, seront en mesure de déterminer quels changements sont nécessaires à mettre en place (par exemple, cadre politique, législation, formation des régulateurs / inspecteurs des aliments, mise en place des inspections basées sur la gestion des risques, etc.) pour tenir compte de l'utilisation des données générées par les programmes APTv dans le profilage des risques des exploitants commerciaux, ce qui leur permettrait de concentrer leurs ressources d'inspection limitées aux opérateurs à risques plus élevés.

Dans les deux pays, le secteur privé, dont les organisations paysannes, les PME, les coopératives, comme la Fédération Nationale des Transformateurs du secteur privé du Mali ainsi que la Coopérative fédérative des acteurs de l'horticulture du Sénégal, bénéficieront du renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments grâce à leur participation dans un programme volontaire de renforcement des capacités.

Le projet bénéficiera à d'autres acteurs de la chaîne de valeur ou de la sécurité sanitaire des aliments (par exemple, auditeurs locaux, organismes d'évaluation et de certification, distributeurs, vendeurs au détail) qui bénéficieront d'une formation et d'un programme de renforcement des capacités fournis dans le cadre de la mise en œuvre de l'APTv. Le projet pilotera son application par la formation d'un nombre de praticiens en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Les résultats et les enseignements tirés de ce projet pilote bénéficieront également aux membres du Codex car ils informeront les travaux en cours au sein du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) sur l'élaboration d'un guide et des directives sur les approches réglementaires à l'égard des assurances volontaires par des tiers pour renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments.

Enfin, il est prévu qu'avec la mise en œuvre des directives sur l'APTv, les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments s'amélioreront pour les secteurs concernés, ce qui profitera aux consommateurs au niveau national et international qui auront accès à des aliments plus sécuritaires.

9. Objectifs, résultats et activités (y compris le cadre logique et le plan de travail)

Voir appendice 1 : Cadre logique

Le cadre logique proposé comprend trois composantes bien distinctes : une composante Réglementaire, une composante ESA et enfin une composante Sensibilisation/Échanges d'Expériences.

Résultat I : Sensibilisation accrue des autorités réglementaires dans les pays pilotes sur la manière d'évaluer et d'utiliser les données / informations générées par les programmes APTv

La composante règlementaire vise à s'assurer qu'un environnement favorable est développé au Mali et au Sénégal, pays pilotes permettant d'évaluer les résultats des programmes APTv et utiliser les données générées par ceux-ci, en vue de faciliter l'amélioration des résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments. On s'attend avec cette composante à une reconnaissance de la contribution des APTv à l'amélioration des systèmes nationaux de contrôle des aliments dans un nouveau cadre législatif et à la mise en place des politiques qui permettent leur utilisation par les autorités réglementaires. Dans ce cadre, le projet analysera le contexte politique, juridique, technique et économique ainsi que les capacités et pratiques actuelles des autorités compétentes concernant le profilage des risques et l'inspection. Pour combler les lacunes identifiées, le projet élaborera des documents / stratégies nationales pour les autorités compétentes afin de leur permettre de mettre en œuvre l'approche APTv, en se concentrant sur l'évaluation et la reconnaissance éventuelle d'APTv et en identifiant des solutions possibles pour l'utilisation de leurs données.

Produit 1.1 : Documents / stratégies politiques nationaux élaborés dans les pays pilotes sur les options de mise en œuvre pour l'évaluation potentielle et l'utilisation des données générées par les programmes APTv dans le cadre du système national de contrôle des aliments

L'élaboration d'un document de politique / stratégie adapté au contexte spécifique de chaque pays. Il serait élaboré par le personnel de l'autorité réglementaire nationale, avec les conseils techniques d'experts externes (y compris d'autres autorités compétentes qui ont déjà évolué dans cette direction). Il serait basé sur l'apprentissage, l'analyse et les preuves générées dans le cadre du projet pilote, ainsi que sur une série d'ateliers de formation et de consultations public-privées pour améliorer la compréhension des options pour le secteur public d'utiliser les données / informations générées par les programmes APTv, en relation avec le document en élaboration au CCFICS.

L'analyse visant à évaluer l'intégrité et la crédibilité de certains programmes APTv suivrait le projet de directrices du CCFICS afin que l'autorité de régulation puisse faire confiance en les données générées par les programmes APTv. Cette analyse permettrait de mieux comprendre la nature et la qualité des programmes APTv, opérant dans les secteurs choisis. Elle évaluerait la robustesse de l'infrastructure APTv existante dans les deux pays, y compris si les programmes APTv existants remplissent les critères pertinents dans le document d'orientation du CCFICS (actuellement à l'étape 5). Elle identifierait également les lacunes ou problèmes importants qui pourraient devoir être pris en compte dans le cadre des travaux à réaliser dans le cadre du projet pilote.

Le document de politique / stratégie nationale considérerait les étapes requises pour que les pays pilotes soient en mesure de suivre les principes des directives du Codex, sur la base des lacunes et des besoins identifiés lors de l'analyse de l'environnement. Cela permettrait: i) d'analyser les risques potentiels associés à l'utilisation des données générées par les programmes APTv ainsi que comment les atténuer et les gérer; ii) expliquer le processus de reconnaissance et le cadre institutionnel et juridique connexe qui devraient être en place pour que les autorités compétentes évaluent et utilisent les données générées par les programmes APTv; et iii) décrire le type de mécanisme de suivi-évaluation que les autorités compétentes peuvent utiliser pour des programmes APTv reconnus.

Dans le cadre des activités de ce résultat, les ateliers inviteraient des experts sélectionnés de pays développés (Belgique, Canada, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, États-Unis) ou en développement (Équateur, Chili, Mexique, etc.) à partager leurs expériences sur leur approche de l'utilisation de données générées par les programmes APTv comme part de leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments. Cela aiderait à accroître la compréhension dans les pays pilotes des dispositions institutionnelles, du cadre législatif (le cas échéant) et de tout autre changement / arrangement, etc., qui doivent être mis en place par le gouvernement pour utiliser des données produites par les programmes APTv dans le cadre du programme national de contrôle des aliments. En plus, des experts externes travailleraient avec les agences gouvernementales compétentes dans les pays pilotes pour évaluer (pour la chaîne de valeur / le secteur sélectionné) le cadre institutionnel existant pour la sécurité sanitaire des aliments, les rôles et responsabilités, la législation / réglementation pertinente, les procédures et capacités d'inspection, les programmes APTv existants utilisés dans le pays, les programmes de référence GFSI utilisés, la présence de membres GFSI, etc.

Produit 1.2 Les capacités d'inspection fondées sur les risques pilotées pour les chaînes de valeur sélectionnées

La formulation d'une politique d'inspection des aliments basée sur les risques et de procédures opérationnelles d'inspection mises à jour dans la chaîne de valeur de l'horticulture au Mali et de l'horticulture au Sénégal. L'objectif serait d'identifier les besoins et les exigences (par exemple, les changements réglementaires, les nouvelles connaissances / compétences / formation, les procédures opérationnelles, les besoins d'investissement, les partenariats potentiels, etc.) pour que l'autorité gouvernementale utilise les programmes APTv dans le cadre de la fonction officielle de gestion du système de contrôle des aliments. Ce travail aborderait d'autres questions clés et / ou risques liés à l'utilisation des données générées par les programmes APTv, y compris (par exemple, comment traiter la certification des produits si une entreprise certifiée par un programme APTv exporte vers un pays qui ne requiert que la certification gouvernementale, les ressources humaines exigées / besoins de formation, besoins et exigences de partage de données, etc.). Les inspecteurs sélectionnés par l'autorité réglementaire et les auditeurs privés seront formés conjointement sur les APTv sélectionnées et les audits de certification.

Comme partie de l'activité 1.2.2, le projet approfondira l'analyse sur la capacité effective et les conditions permettant les autorités compétentes à accéder aux informations utiles à un profilage des risques. Questions clés à aborder vont considérer quels types de données pourraient être effectivement être partagées par les APTv, dans quelles conditions, analyse des clauses de confidentialité, limites pratiques et ou juridiques à ce partage, position des

opérateurs par rapport à ce partage, capacité des autorités compétentes et des opérateurs à prendre en charge ces informations et données et à en faire usage

Résultat 2 : Amélioration de la conformité des ESA en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les chaînes de valeur sélectionnées sur la base de l'utilisation d'un programme volontaire de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments

La deuxième composante concerne les ESA/PME de la chaîne de valeur sélectionnée au Mali et au Sénégal et vise à l'amélioration de leurs capacités de conformité en matière de sécurité sanitaire des aliments sur base d'un programme volontaire de renforcement des capacités qui est développé et mis en œuvre.

Produit 2.1 Programmes volontaires de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments élaborés dans les pays pilote et mis à l'essai parmi les opérateurs du secteur alimentaire de certaines chaînes de valeur

Un seul produit est attendu, celui du développement et la mise à l'essai des APTv parmi les ESA et PME participant au projet pilote. Ce programme volontaire de renforcement des capacités pourra se faire sur la production primaire et / ou la fabrication dans le secteur horticole au Mali et Sénégal. Il sera développé sur la base des expériences et leçons apprises (exemple de l'expérience de l'ONUDI avec le GFSI Global Markets Programme en Malaisie), en l'adaptant au contexte du pays pilote, y compris les méthodes de production et de commercialisation existantes pour les marchés locaux, régionaux et internationaux en tenant compte des exigences spécifiques des acheteurs. Les ressources et outils de formation disponibles (y compris le matériel de formation de l'ONUDI, la boîte à outils du Global Markets Programme développé par l'IFC etc.) seront utilisés et personnalisés selon les besoins. L'adaptation du programme aux conditions du Mali et du Sénégal sera réalisée grâce à un PPP impliquant les régulateurs de la sécurité alimentaire, l'association des industries / secteur privé, les membres du GFSI et toutes les autres parties concernées. Le Sénégal est la deuxième source de mangues ouest-africaine; et 80% de la main-d'œuvre de l'emballage d'exportation dans l'industrie sont des femmes

Avant de démarrer les activités, la phase de démarrage va confirmer l'analyse stratégique de l'identification des filières à considérer afin de pouvoir renforcer pour ces filières les bénéfiques. La question de l'identification des conditions plaidant en faveur de la participation des opérateurs aux APTv (par rapport à d'autres approches) sera adressée, ainsi que le renforcement des capacités de opérateurs leur permettant de faire des choix conscients et éclairés des approches qui leur seront réellement bénéfiques.

Au début, une analyse de la chaîne de valeur fournira une brève explication sur les problèmes de conformité en matière de sécurité sanitaire des aliments liés à la chaîne de valeur en question. Celle-ci identifiera les réserves et les problèmes spécifiques réels et actuels des ESA de participer à l'approche APTv. Il faut que cette analyse prenne en compte les impératifs de certification officielle, par exemple la certification phytosanitaire et son émission. Le projet doit également analyser les conditions et les capacités des opérateurs pour leur permettre une prise de décision éclairée sur les approches possibles en APTv. Cette

évaluation doit être liée au produit 1.1 et certaines corrélations pourraient être identifiées entre leurs résultats.

Le projet localisera le programme volontaire en fonction du contexte du pays en intégrant des composants supplémentaires (non inclus dans le GMP de GFSI) requis par le marché local. La localisation comprendra également tous les guides nécessaires pour l'évaluation et l'audit en tenant compte du rôle des organismes de réglementation.

Les programmes ToT cibleront les auditeurs des organismes de certification, les inspecteurs des agences locales ainsi que les experts et professionnels locaux de la sécurité alimentaire. Cela comprendra une formation spécialisée pour les auditeurs locaux afin d'augmenter leurs capacités.

Pendant la phase initiale, le projet développera des critères de sélection pour que les ESA participent à la formation pilote et au mentorat. Les liens entre les entreprises moins développées avec les entreprises plus grandes et plus établies aideront les petites entreprises à développer leurs systèmes de sécurité alimentaire et à créer des liens avec des acheteurs potentiels.

Le premier lot de formation supervisé garantira que les formateurs ont la capacité de soutenir les ESA participantes tout au long de leurs activités de formation et de mentorat.

Résultat 3 : Sensibilisation accrue des régulateurs de la sécurité sanitaire des aliments à l'application de l'approche APTv dans d'autres pays

La troisième composante de Sensibilisation/Échanges d'expériences consiste en une meilleure sensibilisation à l'utilisation des informations générés par les programmes de APTv pour améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les pays en développement.

Produit 3.1. Événements régionaux et mondiaux sur les programmes APTv organisés avec la participation de pays pilotes.

On s'attend à ce que les régulateurs de la sécurité sanitaire des aliments et les parties prenantes du secteur privé du Sénégal et du Mali qui auront acquis une connaissance plus approfondie des meilleures pratiques mondiales concernant l'utilisation et la reconnaissance des APTv pour améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments grâce à des enseignements tirés de ce projet pilote puissent partager leurs connaissances et expériences. Ce partage se fera lors de leurs participations aux conférences annuelles de GFSI et au forum G2B, à un atelier interrégional (Afrique, Amérique Latine et MENA dans le cadre de coopération sud-sud), et aux séances d'informations et événements parallèles organisés en marge des grandes réunions internationales telles que le CAC, CCFICS, réunions SPS de l'OMC etc. en discutant et partageant leurs expériences nationales sur le développement d'une approche pour l'utilisation / la reconnaissance des programmes APTv avec d'autres régulateurs et parties prenantes.

Les régulateurs des projets pilotes en Afrique et en Amérique centrale seront invités à participer à une réunion annuelle du comité de pilotage du projet (avec les partenaires de

mise en œuvre, d'autres acteurs publics / privés concernés, le Secrétariat du STDF, etc.) qui sera organisée en marge de la conférence du GFSI. Cela facilitera un dialogue et des échanges réguliers sur la mise en œuvre des projets pilotes, encourageant le développement d'un réseau de praticiens des pays en développement sur le thème des APTv. Ces événements permettront aussi d'identifier les opportunités de liens et de synergies avec d'autres futurs programmes, activités, etc. permettant aux régulateurs impliqués dans les pays pilotes de s'engager et de recevoir des orientations et des contributions supplémentaires des régulateurs de la sécurité alimentaire .

Produit 3.2 Une plateforme de partenariat établie pour les interventions régionales afin de coordonner la mobilisation de fonds / les contributions en nature des secteurs public et privé

L'établissement d'une plateforme de partenariat pour les interventions régionales afin de coordonner la mobilisation des ressources pour le projet. Cette plateforme sera établie par l'organisme de mise en œuvre du projet et en l'occurrence l'ONUDI qui veillera non seulement à la mise en œuvre du projet mais aussi à la coordination requise à travers cette plateforme de tous les partenaires impliqués dans le projet ainsi que la mobilisation des ressources requises pour mener à terme le projet.

10. Environnement

Pour la composante liée à la production primaire du projet proposé en l'occurrence le secteur de l'horticulture au Sénégal, il est prévu qu'un meilleur contrôle et une meilleure utilisation des pesticides auront un impact positif non seulement pour employés qui travaillent dans le domaine et manipulent ces pesticides mais aussi pour les consommateurs du point de vue de la santé publique en faisant respecter le mode d'emploi et les temps de retrait pour les produits ayant été traités ainsi qu'un impact positif sur l'environnement.

Pour les opérateurs du secteur alimentaire engagés dans la transformation des aliments, une meilleure maîtrise des produits utilisés pour le nettoyage et l'entretien du bâtiment et des équipements aura également un impact positif sur l'environnement.

Alors que certains programmes volontaires de certification prennent en considération des exigences environnementales, en particulier celles qui concernent les productions primaires, ce projet se concentrera sur la sécurité sanitaire des aliments et les résultats commerciaux et les questions environnementales ne seront prises en compte dans ce contexte uniquement pendant la phase de mise en œuvre. Le projet s'assurera aussi que lors de sa finalisation et clôture aucun effet négatif sur l'environnement ne pourra être relevé.

11. Risques

Risque	Plan du mitigation	Probabilité	Impact
Manque d'engagement politique et de soutien de haut niveau pour l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments dans les pays pilotes	Efforts en cours pour défendre et sensibiliser les décideurs politiques et autres décideurs de haut niveau à l'importance du soutien nécessaire pour améliorer la capacité de sécurité sanitaire des aliments dans les secteurs public et privé, en lien avec les objectifs nationaux et régionaux, le commerce, la création d'emplois et l'économie croissance, etc. Cela contribuera à renforcer la sensibilisation et l'engagement pour tout ajustement réglementaire de la sécurité alimentaire requis au niveau national pour renforcer la mise en œuvre d'une approche basée sur les risques, y compris pour tout changement qui pourrait être nécessaire à la législation, l'inspection de la sécurité alimentaire, etc.	Faible	Haut
Manque de compréhension parmi le personnel des autorités compétentes de la sécurité sanitaire des aliments et d'autres autorités gouvernementales compétentes au sujet des programmes APTv et / ou tendance à percevoir ces programmes comme menaçants	Le travail du PPG dans les pays pilotes a permis de mieux comprendre le rôle des programmes APTv et la manière dont ils pourraient potentiellement être utilisés pour soutenir la prise de décision fondée sur des preuves au niveau des autorités compétentes. Au cours du projet pilote, un dialogue et des communications continus sur les avantages potentiels (et les risques possibles) et le partage d'expériences d'autres pays contribueraient à accroître la sensibilisation aux programmes APTv et à la manière dont ils pourraient être utilisés (de manière non menaçante) pour tirer parti de la valeur du système national de contrôle des aliments. Cela créera une situation qui facilitera l'utilisation et / ou la reconnaissance des programmes APTv par les gouvernements des pays pilotes, si le gouvernement décide d'aller dans cette direction.	Faible / Moyen	Haut
Engagement et capacité des ESA à investir et à maintenir les investissements nécessaires (ressources, temps, personnel) pour améliorer leurs systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments	Les ESA qui bénéficieront du projet pilote seront sélectionnées sur la base de critères pré-identifiés. Le partage des coûts aidera à sélectionner des ESA réellement engagées, qui sont plus susceptibles de gérer les coûts en cours pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments. L'amélioration de la tenue des registres des ESA participantes aidera à surveiller et à suivre les avantages des investissements dans l'amélioration des capacités de sécurité sanitaire des aliments (par exemple, réduction des rejets, moins de déchets, augmentation des revenus, augmentation des ventes à des clients de plus grande valeur), qui montrent la valeur et le rendement financier d'investir dans la sécurité sanitaire des aliments et pourquoi cela a un impact positif sur les revenus et les bénéfices. Lors de la phase de démarrage, des options seront explorées pour les ESA participantes pour accéder à des financements / subventions complémentaires, etc. à partir d'autres sources (par exemple, les institutions financières locales, les banques, d'autres projets / ONG, les agences gouvernementales nationales, etc.).	Faible / Moyen	Moyen
Manque de services de sécurité sanitaire des aliments, en particulier d'organismes de certification, au niveau local	En cas de nombre très limité ou d'absence d'organismes de certification opérant au niveau local, les autorités compétentes pourraient être confrontées au problème de l'absence de données disponibles pour un meilleur profilage des risques des secteurs	Moyen	Moyen
Demande du marché pour des aliments sûrs et de haute qualité.	La sensibilisation et le plaidoyer aux acheteurs, des grandes entreprises actives dans le pays (supermarchés / magasins de détail locaux, hôtels, etc.) permettront de mieux faire connaître les efforts des ESA / PME participantes afin d'améliorer les systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments. Cela créera des opportunités pour les ESA / PME participantes de vendre davantage à ces clients à plus forte valeur ajoutée, etc.	Faible	Moyen

Risque	Plan du mitigation	Probabilité	Impact
La vis major induit par le changement climatique (inondations et sécheresse) ou autres catastrophes naturelles affectent négativement la production alimentaire et agricole dans les pays pilotes	Les pays pilotes intégreront des critères liés au climat et à l'environnement (par exemple, l'utilisation de pratiques de production résilientes au climat pour atténuer les inondations et la sécheresse) dans le cadre des critères généraux à utiliser pour sélectionner les agriculteurs / producteurs qui bénéficieront du projet. Les autorités de réglementation de la sécurité sanitaire des aliments engageront / dialogueront avec d'autres autorités gouvernementales chargées de l'adaptation au changement climatique, de la résilience et de l'atténuation afin de bénéficier de leurs connaissances, de leur expertise et de leurs travaux en cours.	Moyen	Moyen
Pandémie de Covid-19	L'approche de mise en œuvre a eu besoin de s'adapter aux différentes limitations causées par le COVID-19, y compris le plan de travail. En ce qui concerne les différentes études prévues à mettre en œuvre durant la phase de démarrage, le projet facilitera la collaboration entre experts locaux et experts internationaux compte tenu des limites actuelles liées aux déplacements dû au confinement. D'autre part, le COVID-19 a également poussé le status quo dans une nouvelle réalité où le nombre de réunions à distance / en ligne commence à augmenter, créant des opportunités d'échanges plus durables entre les différents acteurs. Au-delà des risques liés au Covid-19, la pandémie offre également des opportunités de renforcement de la culture de la sécurité alimentaire dans les PME et les ESA qui ont l'attention accrue à l'hygiène, au lavage des mains, etc. et le projet cherchera à utiliser et à développer ces tendances.	Haut	Haut
Sûreté et sécurité sur le terrain notamment dans les zones sensibles e.g. au Mali où un nombre croissant d'attaques, dont certaines liées au crime organisée et d'autres de nature politique, ont été récemment recensées, visant principalement les autorités locales et parfois des personnels liés aux organisations internationales.	En vue de la situation sécuritaire qui prévaut dans certaines régions notamment au Mali et compte- tenu de la nature du projet, Une étroite et constante coordination avec l'UNDSS (Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies), officiel désigné en matière de sécurité et les autorités nationales et locales de sécurité pour assurer la sûreté et la sécurité des intervenants pendant la mise en œuvre du projet..	Moyen- élevé	Moyen- élevé

12. Durabilité

Les critères de sélection les plus importants pour les ESA qui souhaitent participer au projet incluraient l'empressement: 1) à embaucher et à rémunérer responsable de la sécurité sanitaire des aliments ; et 2) à couvrir les frais de voyage locaux et du temps du personnel qui participera dans les formations.

Il est également prévu que la participation des agriculteurs et des PME dans le projet ouvrira de nouveaux marchés locaux, régionaux et internationaux et rendra par conséquent la durabilité des résultats du projet élevé.

Le projet, avec ses activités de renforcement des capacités, augmentera les capacités du personnel d'inspection et des responsables de la sécurité alimentaire chez les opérateurs du secteur alimentaire en améliorant la compréhension et la maîtrise des questions de sécurité alimentaire et, par conséquent, en augmentant la durabilité du projet. Enfin, il est prévu que le projet renforce la collaboration publique-privée existante sur l'amélioration des résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments et de commerce dans la mesure où lesquels les problèmes seront identifiés rapidement et recevront l'attention du secteur privé et des autorités de réglementation et, par conséquent, augmenteront la durabilité du projet.

13. Genre

Les projets qui reçoivent le soutien du STDF et autres donneurs pour promouvoir la sécurité sanitaire des aliments dans des chaînes de valeur sélectionnées et pour favoriser le développement du secteur privé ont un intérêt manifeste à ce qu'ils contribuent à l'autonomisation des femmes et du genre. Les femmes représentent une large proportion de la main d'œuvre opérant dans le secteur alimentaire. Beaucoup de micro et petites et moyennes entreprises, en particulier dans le secteur alimentaire, emploient une grande proportion d'employés féminins ou les femmes sont propriétaires elles-mêmes. Le projet pilote a un grand potentiel pour promouvoir les bénéfices pour le genre.

Au Mali : les hommes sont les principaux décideurs au sein du ménage - ils respectent les normes familiales, contrôlent et gèrent la richesse du ménage, décident de l'utilisation des terres familiales et prennent des décisions concernant la subsistance de la famille. Les hommes produisent principalement les cultures commerciales, tandis que les femmes produisent les cultures vivrières. La femme moyenne travaille 15 heures par jour dans les zones rurales, contre 13 heures par jour pour l'homme rural moyen. Les femmes âgées ont généralement plus de temps à consacrer aux activités agricoles ou à d'autres activités génératrices de revenus, car elles n'élèvent pas de jeunes enfants et les membres plus jeunes du ménage sont chargés d'effectuer les tâches ménagères. Les femmes comptent sur les groupes communautaires pour accroître leur pouvoir économique et leur participation à des groupes de femmes accroît leur sécurité d'emploi. En 2017, le gouvernement a adopté une loi sur les terres agricoles pour sécuriser les terres des agriculteurs, les différencier des propriétés de l'État et promouvoir l'accès des femmes aux terres agricoles.

Au Sénégal : Les femmes ont une participation majoritaire dans la filière horticole sénégalaise, Elles interviennent tant au niveau de la production que du conditionnement et de la transformation, et les revenus de ces activités sont utilisées pour faire face aux dépenses familiales, On estime la contribution des femmes Sénégalaises en agriculture à hauteur de 70% de la force de travail. Pour ce qui est de la mangue qui est devenu la seconde source de mangues en Afrique de l'Ouest après la Côte d'Ivoire, selon une étude de EIF, environ 80% de la main d'œuvre impliquée dans l'emballage des mangues est constituée de femmes. Par exemple, il existe une nette distinction dans les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la production et la vente de mangues, les femmes représentant 45% des acteurs du secteur dans son ensemble.

Le projet effectuera une analyse de genre pendant la phase de démarrage afin de collecter des informations supplémentaires sur les rôles et responsabilités des deux sexes dans les chaînes de valeur sélectionnées.

III. BUDGET

14. Budget estimatif

Estimation du budget demandé au FANDC - voir l'appendice 3 du document de projet.

Contribution en nature fournie par le Mali et le Sénégal - voir l'appendice 4 du document de projet.

15. Rapport coût-efficacité

L'objectif du projet est de tester et évaluer comment des données générées par les programmes APTv peuvent être utilisés dans la pratique par les autorités gouvernementales dans les pays en développement pour améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments pour la protection des consommateurs et les pratiques équitables dans le commerce des aliments sur la base d'une collaboration public-privé. On prévoit qu'avec l'approche proposée de l'utilisation de façon judicieuse de certaines données des systèmes de certification volontaires par des tiers dans les systèmes nationaux de contrôle des aliments, ces derniers vont se retrouver améliorés et devenir plus performants car les ressources de l'inspection seront affectées en fonction du nouveau profil de risque amélioré qui sera établi. Cette utilisation plus judicieuse des ressources d'inspection pourra libérer des ressources qui sont actuellement allouées au secteur des certifications privées et qui seront utilisées dans des domaines et des secteurs à plus haut risques.

Un autre objectif visé est celui d'une plus grande intégration de petits opérateurs du secteur de l'alimentation dans le circuit de plus grands opérateurs que sont les supermarchés, les hôtels, les marchés régionaux et internationaux et ainsi contribuer à ouvrir les marchés et créer de la richesse pour ces petits opérateurs. Cette expansion des marchés constituera sans aucun doute une avancée et une contribution significative du projet proposé surtout lorsqu'on compare les sommes investies par rapport aux bénéfices anticipés une fois la démonstration faite qu'avec l'approche proposée, les systèmes d'inspection nationaux sont améliorés et qu'il y a un meilleur accès aux marchés pour les petits opérateurs avec leur intégration dans les circuits de plus grands opérateurs du secteur de l'alimentation.

IV. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET

16. Organisation chargée de la mise en œuvre

Le projet proposé sera mis en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) basée à Vienne, Autriche.

L'approche de l'ONUDI en matière de sécurité sanitaire des aliments est conçue pour aider l'Organisation à exécuter son mandat et à structurer ses interventions de façon qu'elle puisse tirer parti de ses initiatives de renforcement des capacités ainsi que de son pouvoir consultatif et mobilisateur pour appuyer des entreprises durables et résilientes dans le secteur alimentaire et agroalimentaire. Conçue comme un levier, cette approche permet de veiller à ce que les initiatives de développement des capacités déployées par l'Organisation dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments soient efficaces et contribuent pleinement, de manière globale et cohérente, à un développement industriel inclusif et durable.

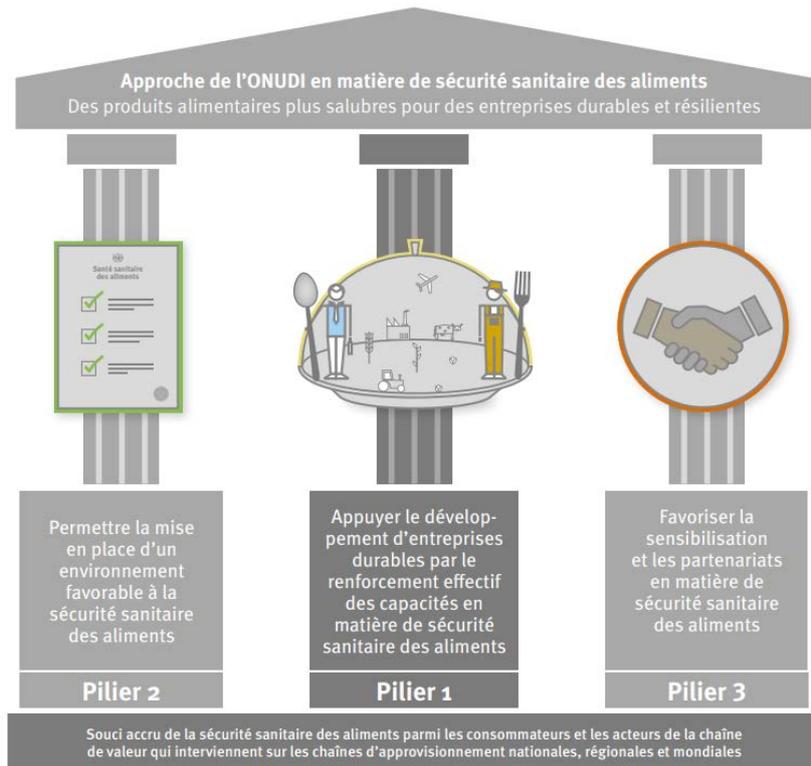
L'approche de l'ONUDI repose sur trois piliers essentiels :

- 1) Appuyer le développement d'entreprises durables par le renforcement effectif des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- 2) Permettre la mise en place d'un environnement favorable à la sécurité sanitaire des aliments en plaçant cette préoccupation dans le contexte plus large des cadres réglementaires, des politiques nationales relatives à la qualité et à l'innocuité des aliments, et du développement des infrastructures ;
- 3) Favoriser la sensibilisation et les partenariats en matière de sécurité sanitaire des aliments en donnant au secteur privé les moyens de s'impliquer dans des partenariats locaux, régionaux et mondiaux, et en faisant progresser la communication et les interventions multipartites dans ce domaine.

L'ONUDI a une expérience pertinente dans la formulation et la mise en œuvre d'interventions nationales et régionales en matière de sécurité sanitaire des aliments avec la participation des secteurs public et privé. En raison de son engagement dans des initiatives pour d'autres régions du continent africain et au-delà, l'ONUDI a la capacité de parvenir à une plus large diffusion parmi de nombreux partenaires, contribuant ainsi à une application mondiale des meilleures pratiques.

L'ONUDI a mis en œuvre son projet phare sur l'assurance volontaire des tiers en Malaisie où elle avait collaboré avec une compagnie privée japonaise, Aeon, afin d'assurer la conformité de ses fournisseurs avec la certification référencée par GFSI en utilisant le Global Markets Programme. Dans le cadre de ce projet, l'ONUDI a adaptée les documents du Global Markets Programme sur le marché malaisien, qui a également été approuvé par le gouvernement national. Après cette expérience, des projets pilotes similaires ont été mis en œuvre en Égypte, en Zambie et en Russie. Pendant la mise en œuvre de l'initiative SAFE dans la région arabe, l'ONUDI a été informée du projet de Directives du Codex sur l'assurance volontaire par des tiers et décidée d'avancer avec le pilotage de certaines activités en Tunisie et en Égypte, telles que l'organisation d'ateliers nationaux de sensibilisation et la participation des régulateurs aux forums mondiaux.

Figure 1. L'approche de trois piliers développée par l'ONUDI en matière de renforcements des capacités de sécurité sanitaire des aliments



L'ONUDI a également collaboré activement avec la CEDEAO et ses États membres dans le cadre du Programme du système de qualité de l'Afrique de l'Ouest (WAQSP). L'objectif du Programme du Système de Qualité de l'Afrique de l'Ouest (WAQSP) était de soutenir la mise en œuvre de la Politique Qualité de la CEDEAO (ECOQUAL). Il a été financé par l'Union européenne à hauteur de 12 millions d'euros et mis en œuvre par l'ONUDI.

Le WAQSP était la troisième phase d'un projet d'appui au développement d'infrastructures de qualité en Afrique de l'Ouest qui a débuté en 2001, financé par l'UE et exécuté par l'ONUDI. En effet, après une première phase réussie du programme qui a duré 5 ans (2001-2005), l'UE a financé une deuxième phase (2007-2012) qui a produit des résultats tangibles et valorisants: l'adoption d'une politique régionale de qualité et des politiques nationales de qualité, la définition d'une charte des infrastructures qualité régionales, l'adoption de normes régionales, l'accréditation de 21 laboratoires d'essais / étalonnages selon ISO / IEC 17025, la certification de 20 entreprises selon ISO 9001 / ISO 22000, des équipements de métrologie, de laboratoire et la formation de plus de 4000 membres du personnel des laboratoires, etc.

En plus, l'ONUDI en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal avait lancé le Programme de Partenariat Pays pour soutenir la mise en œuvre de la composante industrielle du Plan Sénégal Emergent (PSE). Ce Programme de partenariat pays fournirait le cadre de collaboration pour ce projet régional.

17. Gestion du projet

Niveau stratégique : Au niveau des pays, un *Comité Directeur* composé de départements gouvernementaux clés, représentés au plus haut niveau, supervisera la gestion et la mise en œuvre du projet. Ce comité sera soutenu par un *Comité de coordination* composé de représentants de toutes les parties prenantes clés (public et privé, y compris les autres donateurs/partenaires actifs au Mali et au Sénégal) et dont le ou la Président(e), issu(e) du secteur concerné, sera le principal coordinateur gouvernemental de la mise en œuvre du projet.

Le comité directeur devrait maintenir, à la fois techniquement et politiquement, une mise en œuvre harmonieuse du projet grâce à un mécanisme de prise de décision stratégique et à un processus consultatif entre les parties prenantes concernées. La constitution ainsi que les membres nommés du comité directeur seront soumises par les ministères compétents et approuvés par STDF et l'ONUDI. Il est prévu que le comité directeur se réunira d'abord à la fin de la phase initiale, puis au moins une fois par an pour suivre les opérations du projet, revoir son programme de travail et ses réalisations et / ou réorienter les activités selon les besoins.

Niveau de gestion du projet (Siège de l'ONUDI) : Le projet sera géré par la Division des systèmes alimentaires durables (SFS) de l'ONUDI, conformément aux Directives pour le programme de coopération technique et le cycle de projet (ONUDI / DGAI.17. Rev.1: Lignes directrices pour le programme de coopération technique et le cycle de projet - partiellement remplacées par ONUDI / DGB / (P) .130 et ONUDI / DGAI.21). La responsabilité de gestion du projet restera la responsabilité de l'ONUDI qui fournira un chef de projet désigné ; il / elle travaillera en étroite collaboration avec les membres du comité directeur pour la meilleure planification et mise en œuvre du projet. L'ONUDI recrutera un associé de projet (50 pour cent sous ce projet) pour assurer la coordination quotidienne du projet.

Niveau opérationnel / terrain (à Dakar) : un coordonnateur de terrain en charge de la mise en œuvre et de la coordination quotidiennes du projet sera embauché et couvrira les activités pour les deux pays, y compris les visites annuelles au Mali afin de suivre les activités du projet.

Au niveau du siège social du STDF, un *groupe consultatif* de projet sera créé, comprenant des représentants des pays bénéficiaires, des représentants des régulateurs dans certains pays développés (Canada, UK, US, etc.), certains donateurs, des représentants de certaines organisations internationales telles que l'IICA, l'ONUDI, la FAO, Codex Secrétariat, IFC et le GFSI. Ce groupe se réunirait en marge de la conférence GFSI / G2B, ou une réunion du Codex pour : i) partager et discuter des résultats, expériences, leçons tirées dans l'avancement du projet, ii) identifier les liens et les synergies avec d'autres projets en cours/activités planifiées pour le futur et ainsi tirer parti des ressources financières et autre soutien en nature disponibles pour le bénéfice du projet, iii) identifier les occasions pour partager et disséminer les expériences et résultats obtenus et promouvoir leur utilisation à large échelle.

18. La phase initiale

Le projet sera divisé en une phase initiale / préparatoire et une phase de mise en œuvre afin d'assurer une vérification adéquate de l'intervention proposée et ensuite la mise en œuvre des activités convenues. Pendant la phase initiale, l'ONUDI effectuera les évaluations requises sur les pratiques et les capacités des systèmes nationaux de contrôle des aliments des pays et des chaînes de valeur sélectionnées. En outre, des données regroupées selon le sexe et des informations qualitatives seront collectées pour les chaînes de valeur sélectionnées et les systèmes nationaux de contrôle des aliments afin d'analyser les problèmes sexospécifiques.

Après la finalisation de toutes les études et analyses menées pour les chaînes de valeur et l'environnement et les institutions propices connexes, l'ONUDI organisera un comité directeur pour valider tous ces documents et vérifier le cadre logique et le budget, le plan de travail avec calendrier, budget et structure de gestion pour coordination et mise en œuvre du projet.

V. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS, SUIVI ÉVALUATION

19. Établissement de rapports

Un rapport initial sera produit après le lancement du projet et un rapport final sera produit à la fin du projet. Entre les deux, des rapports d'étape seront produits tous les six mois et fourniront la base d'un suivi systématique des progrès accomplis et donneront aux destinataires l'occasion de formuler des observations de fond sur toutes les questions anticipées qui nécessitent une attention.

Ces rapports fourniront la base d'un suivi systématique des progrès et donneront aux destinataires l'occasion de faire des commentaires de fond sur toutes les questions imprévues qui nécessitent une attention.

20. Suivi et évaluation, y compris les indicateurs de résultats

Afin de suivre efficacement la mise en œuvre de ce projet, un système de suivi commun sera utilisé. Le cadre logique montre les indicateurs qui seront suivis au niveau des résultats / extrants. Il sera de la responsabilité de l'ONUDI de s'assurer qu'un système de suivi évaluation soit développé et mis en place pour s'assurer que les résultats attendus sont suivis adéquatement durant la phase d'exécution et sont atteints à la fin du projet. La phase initiale fournira l'opportunité de vérifier les indicateurs actuels et inclura les autres, si nécessaire, y compris avec des données regroupées selon le sexe.

21. Contenu légal

Le Gouvernement de la République du Mali convient d'appliquer au présent projet, mutatis mutandis, les dispositions de l'Accord d'assistance type de base entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement, signé le 9 juin 1978 et entré en vigueur le 17 mars 1993.

Le Gouvernement de la République du Sénégal convient d'appliquer au présent projet, mutatis mutandis, les dispositions de l'Accord d'assistance type de base entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement, signé le 4 juillet 1987 et entré en vigueur le 31 juillet 1991.

22. Diffusion des résultats du projet

Les résultats et les enseignements tirés du projet pilote seront publiés et largement diffusés lors des réunions de restitution organisées pour les bénéficiaires, lors d'ateliers et d'événements parallèles lors de conférences internationales telles que les réunions du Comité régional de coordination du Codex et le CCFICS, les réunions du GFSI et le G2B. Ils seront également largement partagés en utilisant les sites Web du STDF, ONUDI et à travers d'autres canaux de communication comme par exemple le blog du GFSI.

En plus des médias écrits lors des différents événements, toute occasion sera prise pour utiliser d'autres moyens de communication pour atteindre le plus grand nombre possible d'audience au sujet de ce projet tels que la production de courts métrages, entrevues, etc..

23. Mesures de sécurité

Le projet respectera strictement toutes les règles et recommandations en matière de sécurité et de sûreté de l'UNDSS (le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies) au Sénégal et plus particulièrement au Mali. Plus précisément, le/la gestionnaire de projet adhèrera rigoureusement auxdites règles et aux pratiques et prendra toutes les dispositions nécessaires y relatives par le biais des bureaux de l'ONUDI à Dakar et Bamako agissant ainsi conformément aux recommandations de l'UNDSS dans les deux pays voire instructions ou du/de la Représentant(e) désignée.

Les dispositions de sécurité comprennent, entre autres, la sécurisation des déplacements entre les villes, les logements et les moyens sécuritaires en cas d'évacuation et peuvent s'étendre aux considérations exceptionnelles liées aux aspects sanitaires du COVID 19. Ces aspects de sécurité sont régis par des évaluations régulières de risques de sécurité de zone par l'UNDSS et coordonnés par le bureau de l'ONUDI à Bamako et Dakar avec le projet.

APPENDICE 1: Cadre logique

Activité	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>But: Tester et évaluer comment l'approche de l'assurance volontaire par des tiers (APTv) peut être utilisée dans la pratique par les autorités compétentes dans les pays en développement pour améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments pour la protection des consommateurs, et pour améliorer les pratiques commerciales des denrées alimentaires sur la base d'une collaboration public-privé.</p>			
<p>Objectif : Amélioration du respect des normes et réglementations nationales par les entreprises alimentaires en matière de sécurité sanitaire des aliments pour la santé publique et le commerce</p>	<p>Nombre d'ESA à gains économiques (ventes supplémentaires) Information de référence : 0 Objectifs visés : 20</p> <p>Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté qui ont accès à des produits de qualité garantie Information de référence : x Objectifs visés : x</p> <p>Nombre d'emplois supplémentaires créés et d'emplois conservés dans les secteurs sélectionnés Information de référence : 0 Objectifs visés : 200</p>	<p>Enquête sur les ventes des FBO sélectionnés avant les activités du projet et pendant la clôture du projet</p> <p>Enquête sur le nombre d'entreprises avec une augmentation des exportations, Rapport statistique sur les exportations</p> <p>Enquête sur le nombre de personnes employées avant et après les interventions auprès des entreprises sélectionnées, bureau national de statistique</p>	<p>Hypothèses: Les pays pilotes ont la volonté politique de se mettre sur la direction à suivre pour l'application des directives du Codex sur l'utilisation et l'application des données générées par les programmes APTv.</p> <p>Risque: Manque de volonté politique des autorités compétentes d'utiliser les informations pour une prise de décision réglementaire améliorée / basée sur les données.</p> <p>Moyens à résoudre: Le projet améliorera la sensibilisation des régulateurs aux avantages potentiels de l'intégration des données disponibles dans leur prise de décision sur le profilage des risques.</p>
<p>Résultat 1 : Sensibilisation accrue des autorités réglementaires dans les pays pilotes sur la manière d'évaluer et d'utiliser les données / informations générées par les programmes APTv</p>	<p>Nombre cumulé de nouveaux documents de politique / stratégies sur l'ATPV validés par les décideurs Information de référence : 0 Objectifs visés : 2</p> <p>Nombre d'autorités compétentes renforcées dans la prise de décision réglementaire en matière de profilage des risques Référence: 0 Objectifs visés: 2</p>	<p>Procès-verbal de la réunion sur la validation des documents de politique</p> <p>État d'avancement / rapport final sur le nombre d'autorités compétentes</p> <p>Liste des participants / feuille de présence aux réunions</p>	<p>Hypothèses: Les décideurs politiques et les régulateurs se sont engagés à collaborer avec des partenaires internationaux et à examiner comment de nouvelles approches (basées sur l'utilisation des informations provenant des programmes APTv) peuvent être utilisées dans la pratique pour éclairer la politique de sécurité alimentaire et la prise de décision à différents niveaux.</p> <p>Risque: Manque de ressources et d'infrastructures existantes au niveau local pour établir un environnement propice à l'utilisation des données utilisées à partir des programmes APTv.</p>

			Moyens à résoudre: Le projet définira les ressources supplémentaires requises et soutiendra les gouvernements dans la définition des actions de suivi requises en parallèle avec ce projet pilote et au-delà.
Produit 1.1 : Documents / stratégies politiques nationaux élaborés dans les pays pilotes sur les options de mise en œuvre pour l'évaluation potentielle et l'utilisation des données générées par les programmes APTv dans le cadre du système national de contrôle des aliments	<p>Nombre de documents / stratégies politiques nationaux rédigés / préparés pour définir une feuille de route / un processus pour la possible application / utilisation des données des programmes APTv Information de référence : 0 Objectifs visés : 2</p> <p>Nombre d'ateliers / sessions consultatives pour la formulation des politiques organisés Information de référence : 0 Objectifs visés : 2</p> <p>Nombre d'analyses produites sur l'environnement local favorable Information de référence : 0 Objectifs visés : 2</p> <p>Nombre de renforcement des capacités sur les meilleures pratiques conformément aux directives et principes du Codex (mentorat / coaching bisannuel fourni) Information de référence : 0 Objectifs visés : 6</p>	<p>Des projets de documents politiques disponibles</p> <p>Procès-verbaux des réunions de la formulation de la politique</p> <p>Rapports disponibles sur les environnements favorables</p> <p>Mémo des séances de mentorat</p>	<p>Hypothèses: Les parties prenantes concernées (autorité compétente, propriétaires de APTv, organismes de certification et secteur privé) sont prêtes à travailler ensemble, activement impliquées et capables de contribuer à la conception du document de politique / stratégie nationale.</p> <p>Risque: Les parties prenantes concernées sont exclues des consultations avec les parties prenantes, ne se font pas confiance et / ou hésitent à soutenir la coopération entre les secteurs public et privé. Les autorités gouvernementales hésitent à soutenir la politique proposée sur les programmes APTv..</p> <p>Moyens à résoudre: Le projet effectuera une analyse de l'environnement pour cartographier tous les acteurs concernés ayant un intérêt / un rôle dans les programmes APTv et cherchera activement à les impliquer dès le début de l'intervention.</p>
Activité 1.1.1 Organiser un atelier national pour les responsables gouvernementaux dans les pays pilote pour accroître la compréhension et les connaissances sur les différentes approches réglementaires et les options d'utilisation des données générées par les programmes APTv dans le cadre de leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments			
Activité 1.1.2 Effectuer une analyse / un examen de l'environnement du système national de sécurité sanitaire des aliments existant relativement aux chaînes de valeur sélectionnées			
Activité 1.1.3 Élaborer un processus / feuille de route pour les autorités compétentes des pays pilote afin d'évaluer et d'utiliser des données générées par les programmes APTv, dans le cadre de leur système national de contrôle des aliments			
Activité 1.1.4 Mentoring/ coaching pour permettre aux responsables des autorités réglementaires des pays pilote de s'engager dans des échanges réguliers (par Skype/vidéo conférences) avec des régulateurs sélectionnés dans d'autres pays utilisant des données / informations produites par les programmes APTv			

<p>Produit 1.2 Les capacités d'inspection fondées sur les risques pilotées pour les chaînes de valeur sélectionnées</p>	<p>Nombre d'évaluations des capacités nationales d'inspection produites Information de référence : 0 Objectifs visés : 2</p> <p>Nombre de renforcement des capacités sur les programmes d'inspection des aliments basés sur les risques et APTv Information de référence : 0 Objectifs visés : 2</p> <p>Nombre d'ateliers nationaux organisés sur le partage des données Information de référence : 0 Objectifs visés : 2</p>	<p>Rapports sur les capacités nationales d'inspection disponibles</p> <p>Programme des événements et ateliers de renforcement des capacités</p> <p>Liste des participants</p>	<p>Hypothèses: les inspecteurs ont les compétences requises pour absorber et appliquer les connaissances transférées sur la chaîne de valeur sélectionnée. Les inspecteurs ont une meilleure compréhension des différences entre l'inspection officielle et la certification, par rapport aux audits effectués par des tiers</p> <p>Risque: les autorités compétentes pourraient avoir des problèmes d'appliquer / développer les connaissances acquises pour d'autres chaînes de valeur.</p> <p>Moyens à résoudre: Le projet évaluera les compétences des inspecteurs dans le cadre de l'activité 1.2.2 et soutiendra le gouvernement dans l'élaboration de propositions de renforcement des capacités supplémentaires à partir de ressources internes ou externes.</p>
<p>Activité 1.2.1 Évaluer et revoir les procédures d'inspection gouvernementales existantes (fréquence, profilage des risques, etc.) dans la chaîne de valeur / le secteur sélectionné</p>			
<p>Activité 1.2.2 Identifier les besoins et les exigences dans différents domaines (législation, profilage des risques, procédures opérationnelles, échange d'informations et de données, ressources humaines, etc.) pour développer, mettre en œuvre, suivre et évaluer une approche d'inspection basée sur les risques dans la chaîne de valeur sélectionnée qui prend en compte (en fonction du contexte du pays) l'approche / modèle APTv particulier sélectionné par le gouvernement</p>			
<p>Activité 1.2.3 Organiser une formation des inspecteurs du gouvernement sur les pratiques d'inspection fondées sur les risques</p>			
<p>Activité 1.2.4 Organiser une formation conjointe des inspecteurs et auditeurs sur les APTv avec une formation spécifique pour auditeurs</p>			
<p>Activité 1.2.5 Discussions entre public-privé sur utilisation des données générées par les programmes APTv dans système national de contrôle national</p>			

<p>Résultat 2 : Amélioration de la conformité des ESA en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les chaînes de valeur sélectionnées sur la base de l'utilisation d'un programme volontaire de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments</p>	<p>Nombre d'exploitants du secteur alimentaire ayant amélioré leurs pratiques de gestion de la sécurité sanitaire des aliments Information de référence : 0 Objectifs visés : 30</p> <p>§ de nouveaux investissements mobilisés par le secteur privé pour améliorer les pratiques de sécurité sanitaire des aliments À déclarer lors de la phase de démarrage</p> <p>Nombre de protocoles / directives pour le programme volontaire de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments reconnus par le gouvernement Information de référence : 0 Objectifs visés : 2</p>	<p>Enquête aux exploitants du secteur alimentaire participants</p> <p>Document du gouvernement sur l'adoption du programme volontaire de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments</p> <p>Site Internet des autorités compétentes</p>	<p>Hypothèses : Le programme de renforcement volontaire des capacités de sécurité sanitaire des aliments élaboré fournira des données supplémentaires sur les capacités de conformité des exploitants du secteur alimentaire et améliorera la compréhension des décideurs sur le profilage des risques du secteur de la chaîne de valeur sélectionnée.</p> <p>Risque : Il y a un manque d'engagement du secteur privé à utiliser le programme de renforcement volontaire des capacités développé pour permettre aux décideurs d'utiliser les données pour améliorer la prise de décision réglementaire.</p> <p>Moyens à résoudre : Le secteur privé sera inclus dans le processus d'élaboration de l'application locale de la directive du Codex pour clarifier les malentendus potentiels ou recevoir un consentement sur le partage d'informations / des données.</p>
<p>Produit 2.1 Programmes volontaires de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments élaborés dans les pays pilote et mis à l'essai parmi les opérateurs du secteur alimentaire de certaines chaînes de valeur</p>	<p>Nombre d'évaluations des lacunes de la chaîne de valeur en termes de conformité à la sécurité sanitaire des aliments produites Information de référence : 0 Objectifs visés : 2</p> <p>Nombre de boîtes à outils et de lignes directrices produites / localisées Information de référence : 0 Objectifs visés : 1</p> <p>Nombre d'activités de renforcement des capacités sur les programmes APTv fournies Information de référence : 0 Objectifs visés : 2</p>	<p>Rapports sur les lacunes de la chaîne de valeur disponibles</p> <p>Les boîtes à outils et les lignes directrices sont accessibles au public sur le site Web de l'autorité compétente</p> <p>Programme et liste des participants sur la formation ToT disponible</p> <p>Rapport d'étape</p>	<p>Hypothèses : les autorités compétentes ainsi que les praticiens de sécurité sanitaire des aliments sont en mesure d'appliquer le programme volontaire de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et les exploitants du secteur alimentaire sont intéressés à s'engager dans ce programme pour améliorer leurs pratiques et capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments</p> <p>Risque : Manque de ressources financières et donc volonté du secteur privé d'améliorer ses systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments.</p> <p>Moyens à résoudre : Le projet sélectionnera les entreprises en fonction de leur disposition</p>

			à investir dans la modernisation de leur exploitation.
Activité 2.1.1 Mener une cartographie ciblée de la chaîne de valeur dans les pays pilote en se concentrant sur les problèmes de conformité tout au long de la chaîne de valeur , y compris l'analyse des conditions, des réserves et des problèmes spécifiques des ESA de participer à l'approche APTv			
Activité 2.1.2 Localiser / adapter le programme volontaire de renforcement des capacités de sécurité sanitaire des aliments pour les pays pilote sur la base des meilleures pratiques internationales existantes (par exemple GMP de GFSI)			
Activité 2.1.3 Développer des critères de sélection pour les ESA / entreprises pilotes bénéficiaires du soutien au mentorat et développer des liens (mentorat, coaching) entre les entreprises plus grandes et les PME avec différents niveaux de capacité			
Activité 2.1.4 Mener des programmes conjoints de formation de formateurs (ToT) pour les praticiens de la sécurité sanitaire des aliments des secteurs public et privé sur le programme volontaire de renforcement des capacités			
Activité 2.1.5 Offrir le premier lot de formations pour les praticiennes / les auditeurs / les ESA sur le programme volontaire de renforcement des capacités			
Activité 2.1.6 : Sensibiliser les ESA intéressés aux options de certifications disponibles. Cette formation est facultative sur une base volontaire et n'est pas exigée dans le programme de renforcement des capacités			
Résultat 3 : Sensibilisation accrue des régulateurs de la sécurité sanitaire des aliments à l'application de l'approche APTv dans d'autres pays	<p>Nombre d'acteurs prenant conscience / connaissant l'élaboration de politiques fondées sur l'utilisation des données générées par les programmes APTv Information de référence : 0 Objectifs visés : 10</p> <p>Nombre d'acteurs (organisations / entreprises) engagés dans la plateforme établie Information de référence : 0 Objectifs visés : 15</p>	Listes des participants pour les ateliers / événements Commentaires / enquêtes des régulateurs de la sécurité alimentaire	<p>Hypothèses: les parties concernées sont en mesure de participer aux événements internationaux pertinents pour mieux comprendre les meilleures pratiques sur la manière d'appliquer la directive Codex et de partager leurs propres expériences sur l'application de la directive Codex.</p> <p>Risque: Il y a un manque de compréhension des principes et directives de la directive Codex et de la manière dont les projets pilotes soutiennent l'application pays dans son.</p> <p>Moyens à résoudre : Le projet mobilisera les parties prenantes dans le partage des expériences et soutiendra les principaux régulateurs à s'engager avec les régulateurs à jouer un rôle clé dans la création de la ligne directrice du Codex.</p>

<p>Produit 3.1. Événements régionaux et mondiaux sur les programmes APTv organisés avec la participation de pays pilotes</p>	<p>Dans nombre d'ateliers régionaux / Comités directeurs / Événement parallèle GFSC / Réunion CCFICS / Comité SPS les régulateurs ont participé Information de référence : 0 Objectifs visés : 10</p> <p># d'outils de communication (cas d'expérience, blogs, présentations, fiches d'information, vidéos) développés sur le projet Information de référence : 0 Objectifs visés : 15</p>	<p>Liste de réunions et liste de participants</p> <p>Rapports de conférences</p>	<p>Hypothèses : les parties prenantes concernées sont en mesure de participer à des événements internationaux pertinents pour mieux comprendre les meilleures pratiques sur la manière d'appliquer la directive Codex et partager leurs propres expériences sur l'application de la directive Codex. Les régulateurs des pays pilotes sont prêts à tirer des enseignements de l'application de l'approche APTv par d'autres pays. Les régulateurs des pays en développement participent à des événements mondiaux, partagent leur expérience et dialoguent.</p> <p>Risque: Il y a un manque de compréhension des principes de la directive Codex et de la manière dont les projets pilotes soutiennent les pays dans son application.</p> <p>Moyens à résoudre : Le projet incitera les parties prenantes à partager leurs expériences et soutiendra les principaux régulateurs à s'engager avec les régulateurs a joué un rôle clé dans l'élaboration de la ligne directrice du Codex.</p>
<p>Activité 3.1.1. Aider les régulateurs de la sécurité sanitaire des pays pilote à participer aux conférences annuelles de GFSI et au forum G2B et G2G pour discuter et partager leurs expériences nationales sur le développement d'une approche pour l'utilisation / la reconnaissance des programmes APTv avec d'autres régulateurs et parties prenantes</p>			
<p>Activité 3.1.2 Organiser un atelier interrégional (Amérique centrale, Afrique et MENA) sur l'utilisation des programmes APTv dans les pays en développement liés aux orientations du CCFICS, sous le concept de coopération Sud-Sud</p>			
<p>Activité 3.1.3 Soutenir les régulateurs du Mali et du Sénégal pour leurs expériences et leçons sur les programmes APTv, le partage de données, etc. avec d'autres régulateurs et parties prenantes aux niveaux régional et mondial</p>			
<p>Produit 3.2 Une plateforme de partenariat établie pour les interventions régionales afin de coordonner la mobilisation de fonds / les contributions en nature des secteurs public et privé</p>	<p>Nombre de plateformes internationales pour lesquelles l'ONUDI assure des fonctions de secrétariat Information de référence : 0</p>	<p>Rapports de réunions du partenariat</p> <p>Liste de participants</p>	<p>Hypothèses: les partenaires du projet sont prêts à s'engager activement dans la plateforme et à contribuer aux activités du projet par des contributions en nature.</p>

	Objectifs visés : 1	Rapports d'avancement envoyés aux partenaires Rapport sur les fonds collectés par les partenaires	Risque: l'engagement de certains partenaires peut diminuer tout au long du projet. Moyens à résoudre: Le projet impliquera les partenaires intéressés plusieurs fois par an.
Activité 3.2.1 Organiser / Coordonner les réunions / manifestations parallèles entre les partenaires pendant lors d'événements internationaux (GFSC, Comité SPS etc.)			
Activité 3.2.2 Fournir des mises à jour sur les pays pilotes aux partenaires			

APPENDICE 2 : Plan de travail

Activité	Année 1				Année 2				Année 3			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Produit 1.1 : Documents / stratégies politiques nationaux élaborés dans les pays pilotes sur les options de mise en œuvre pour l'évaluation potentielle et l'utilisation des données générées par les programmes APTv dans le cadre du système national de contrôle des aliments												
Activité 1.1.1 Organiser un atelier national pour les responsables gouvernementaux dans les pays pilote pour accroître la compréhension et les connaissances sur les différentes approches réglementaires et les options d'utilisation des données générées par les programmes APTv dans le cadre de leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments												
Activité 1.1.2 Effectuer une analyse / un examen de l'environnement du système national de sécurité sanitaire des aliments existant relativement aux chaînes de valeur sélectionnées												
Activité 1.1.3 : Élaborer un processus / feuille de route pour les autorités compétentes des pays pilote afin d'évaluer et d'utiliser des données générées par les programmes APTv, dans le cadre de leur système national de contrôle des aliments												
Activité 1.1.4 Mentoring / coaching pour permettre aux responsables des autorités réglementaires des pays pilote de s'engager dans des échanges réguliers (par Skype/vidéo conférences) avec des régulateurs sélectionnés dans d'autres pays utilisant des données / informations produites par les programmes APTv												
Produit 1.2 Les capacités d'inspection fondées sur les risques pilotées pour les chaînes de valeur sélectionnées												

Activité 1.2.1 Évaluer et revoir les procédures d'inspection gouvernementales existantes (fréquence, profilage des risques, etc.) dans la chaîne de valeur / le secteur sélectionné													
Activité 1.2.2 Identifier les besoins et les exigences dans différents domaines (législation, profilage des risques, procédures opérationnelles, échange d'informations et de données, ressources humaines, etc.) pour développer, mettre en œuvre, suivre et évaluer une approche d'inspection basée sur les risques dans la chaîne de valeur sélectionnée qui prend en compte (en fonction du contexte du pays) l'approche / modèle APTv particulier sélectionné par le gouvernement													
Activité 1.2.3 Organiser une formation des inspecteurs du gouvernement sur les pratiques d'inspection fondées sur les risques													
Activité 1.2.4 Organiser une formation conjointe des inspecteurs et auditeurs sur les APTv avec une formation spécifique pour auditeurs													
Activité 1.2.5 Discussions entre public-privé sur utilisation des données générées par les programmes APTv dans système national de contrôle national													
Produit 2.1 : Programmes volontaires de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments élaborés dans les pays pilote et mis à l'essai parmi les opérateurs du secteur alimentaire de certaines chaînes de valeur													
Activité 2.1.1: Mener une cartographie ciblée de la chaîne de valeur dans les pays pilotes en se concentrant sur les problèmes de conformité tout au long de la chaîne de valeur pour mieux comprendre les différents programmes de sécurité alimentaire (réglementaires et privés) actuellement appliqués et utilisés dans les chaînes de valeur.													
Activité 2.1.2: Localiser / adapter le programme volontaire de renforcement des capacités de sécurité sanitaire des aliments pour les pays pilotes sur la base													

des meilleures pratiques internationales existantes (par exemple GFSI GMP)												
Activité 2.1.3: Développer des critères de sélection pour les ESA / entreprises pilotes participantes et bénéficiaires du soutien au mentorat et développer des liens (mentorat, coaching) entre les entreprises plus grandes et les PME avec différents niveaux de capacité												
Activité 2.1.4: Mener des programmes conjoints de formation de formateurs (ToT) pour les praticiens de la sécurité sanitaire des aliments des secteurs public et privé sur le programme de renforcement des capacités volontaire développé.												
Activité 2.1.5: Offrir le premier lot de formations pour les praticiennes / les auditeurs / les ESA sur le programme volontaire de renforcement des capacités												
Activité 2.1.6: Sensibiliser les ESA intéressés aux options de certifications disponibles. Cette formation est facultative sur une base volontaire et n'est pas exigée dans le programme de renforcement des capacités												
Produit 3.1. Événements régionaux et mondiaux sur les programmes APTv organisés avec la participation de pays pilotes												
Activité 3.1.1. Aider les régulateurs de la sécurité sanitaire des pays pilote à participer aux conférences annuelles de GFSI et au forum G2B pour discuter et partager leurs expériences nationales sur le développement d'une approche pour l'utilisation / la reconnaissance des programmes APTv avec d'autres régulateurs et parties prenantes												
Activité 3.1.2 Organiser un atelier interrégional (Amérique centrale, Afrique et MENA) sur l'utilisation des programmes APTv dans les pays en développement liés aux orientations du CCFICS, sous												

APPENDICE 3 : Budget du projet

BL	Description	Year 1	Année 2	Année 3	Total
Résultat 1	Sensibilisation accrue des autorités réglementaires dans les pays pilotes sur la manière d'évaluer et d'utiliser les données / informations générées par les programmes APTV				
Produit 1.1 : Documents / stratégies politiques nationaux élaborés dans les pays pilotes sur les options de mise en œuvre pour l'évaluation potentielle et l'utilisation des données générées par les programmes APTV dans le cadre du système national de contrôle des aliments					
11	Expertise internationale	32,000			32,000
15	Voyages locaux	20,000			20,000
16	Missions de suivi du siège	6,000			6,000
17	Expertise nationale	20,000			20,000
30	Renforcement des capacités institutionnelles, Formation, Séminaire		10,000		10,000
51	Divers	2,500			2,500
Sous-total du produit 1.1		80,500	10,000	-	90,500
Produit 1.2 Les capacités d'inspection fondées sur les risques pilotées pour les chaînes de valeur sélectionnées					
11	Expertise internationale	45,000			45,000
15	Voyages locaux	13,500	15,000		28,500
30	Renforcement des capacités institutionnelles, Formation, Séminaire		25,000		25,000
51	Divers		5,000		5,000
Sous-total partiel du produit 1.2		58,500	45,000	-	103,500
Résultat 2	Amélioration de la conformité des ESA en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les chaînes de valeur sélectionnées sur la base de l'utilisation d'un programme volontaire de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments				
Produit 2.1 Programmes volontaires de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments élaborés dans les pays pilote et mis à l'essai parmi les opérateurs du secteur alimentaire de certaines chaînes de valeur					
11	Expertise internationale	60,000	20,000		80,000
15	Voyages locaux	28,000	25,000		53,000
17	Expertise nationale	15,000			15,000
21	Sous-contrats	6,000			6,000
30	Renforcement des capacités institutionnelles, Formation, Séminaire		15,000		15,000
51	Divers		10,000		10,000
Sous-total du produit 2.1		109,000	70,000	-	179,000
Résultat 3	Sensibilisation accrue des régulateurs de la sécurité sanitaire des aliments à l'application de l'approche APTV dans d'autres pays				
Produit 3.1. Événements régionaux et mondiaux sur les programmes APTV organisés avec la participation de pays pilotes					
15	Voyages locaux	15,000	15,000	30,000	60,000
21	Sous-contrats			20,000	20,000
35	Voyages internationaux			6,500	6,500
Sous-total du produit 3.1.		15,000	15,000	56,500	86,500
Produit 3.2 Une plateforme de partenariat établie pour les interventions régionales afin de coordonner la mobilisation de fonds / les contributions en nature des secteurs public et privé					
16	Missions de suivi du siège				-
Sous-total du produit 3.2		-	-	-	-
Gestion de projet					
11	Expertise internationale	20,000	20,000	20,000	60,000
15	Voyages locaux	8,000	8,000	8,000	24,000
16	Missions de suivi du siège	6,000	6,000	6,000	18,000
17	Expertise nationale	30,000	30,000	30,000	90,000
45	Bureautique	2,500			2,500
51	Divers	7,000	7,000	7,890	21,890
Sous-total de la gestion de projet		73,500	71,000	71,890	216,390
Evaluation finale					
15	Voyages locaux			5,000	5,000
17	Expertise nationale			15,000	15,000
TOTAL (sans frais administratifs)		336,500	211,000	148,390	695,890
Frais administratifs (12%)		40,380	25,320	17,807	83,507
GRAND TOTAL (y compris frais administratifs)		376,880	236,320	166,197	779,397

APPENDICE 4: Estimation de la contribution en nature du Mali et du Sénégal

Sénégal

SÉNÉGAL	TEMPS UTILISATION	VALEUR CONTRIBUTION/MOIS (USD)	VALEUR /AN (USD)	VALEUR TOTALE (SUR TROIS ANS)
Implication de 3 Cadres, (Direction Protection végétaux Codex)	30%	756	9,072	27,216
Utilisation Bureaux et Salles de réunion	30%	205	2,460	7,380
Fonctionnement (Électricité, eau, internet)	30%	152	1,824	5,472
TOTAL CONTRIBUTION			13,356	40,068

Mali

MALI	VALEUR DE LA CONTRIBUTION / MOIS (USD)	VALEUR TOTALE / SUR TROIS ANS (USD)
Ressources humaines (2 officiers) (40 pour cent à temps partiel)	USD 500 par mois (pour 3 ans)	21,600
Véhicule et salaire du chauffeur pour les déplacements locaux + Communication téléphonique	USD 100 par jour (170 jours)	17,000
TOTAL CONTRIBUTION		38,600

APPENDICE 5. Aspect de sécurité

Ce document détaille les aspects de sécurité sur le terrain, du projet intitulé “Pilotage de l'utilisation d'assurances volontaires par des tiers (APTv) du secteur horticole du Sénégal et du Mali pour améliorer les résultats en matière de sécurité sanitaire des aliments visant à protéger la santé publique et améliorer le commerce”; ci-après dénommé «projet».

Au cours de la mise en œuvre du projet, le personnel de l'ONUDI, y compris tous les consultants, engagés dans ce projet dans les pays précités doit se conformer aux règles et recommandations de l'UNDSS au Mali en ce qui concerne toutes les mesures de sécurité liées à la mise en œuvre des activités dans le pays.

Le/la gestionnaire de projet à l'ONUDI est responsable de la conformité du personnel du projet ainsi que les contractants vis à vis des règles et recommandations de l'UNDSS pour les activités dans le pays. De plus, le personnel du projet se conformera aux mesures des organes compétents des Nations Unies au Mali, y compris les instructions du Coordinateur COVID-19 de MEDEVAC si nécessaire. Ces mesures visent à s'assurer d'une coordination rapprochée avec la Représentante Pays de l'ONUDI au Mali ainsi qu'avec les homologues nationaux.

Pour référence, les homologues nationaux pour ce projet sont indiqués sur la première page de ce document de projet.

Cette annexe fait partie intégrante de l'approbation du document de projet.